

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

---

SEANCE DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUILLET 1976

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 20.

**FELICITATIONS.** — Le Père Pommarède, prix de l'Académie de législation de Toulouse pour sa thèse sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord ; M. Jean Monestier, élu majoral du félibrige.

**REMERCIEMENTS.** — Frère Vincent Ferras, M<sup>me</sup> Noëlle Gustin-Dubreuil, M<sup>lle</sup> Catherine Kohen.

**ENTREES D'OUVRAGES.** — *Association amicale des anciens élèves du Lycée de Périgueux*, bulletin de 1976 ; offert par M. Maligne.

Arlette Higounet-Nadal, *Structures sociales et topographie à Périgueux aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles* (extr. des « Actes du XXVII<sup>e</sup> Congrès d'études régionales », Pau, 1975) ; hommage de l'auteur, qui dresse un précieux inventaire des métiers de Périgueux par quartiers et montre qu'il n'y avait pas de ségrégation économique ou sociale au Puy-Saint-Front, contrairement à ce que l'on pourrait penser de prime abord.

Noël Becquart, *Archives départementales de la Dordogne : répertoire numérique de la série T, enseignement, affaires culturelles, sports (période 1800-1940)* (Périgueux, Fanlac, 1976) ; don des Archives de la Dordogne.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**GROUPE DES JEUNES.** — La dernière réunion a eu lieu à Coursac le samedi 12 juin, dans une salle du Foyer municipal ; 22 personnes étaient présentes, qui ont entendu un exposé de M. Chevillot sur l'Age du Fer et suivi avec attention une projection de diapositives sur le tumulus des Privats, commune de Coursac. A l'issue de la séance, les participants se sont rendus sur le site même où ils ont pu se rendre compte de l'état des fouilles en cours.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président signale dans la *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, Travaux et documents, t. XXXV (Genève, Droz, 1973), un curieux mémoire de F. Secret, *Littérature et alchimie*, où l'on apprend que l'amie bien connue de Montaigne, Marie Le Jars de Gournay, s'adonnait à l'alchimie.

M. Secret fait un compte rendu fort élogieux de l'ouvrage de notre collègue, M<sup>me</sup> Madeleine Van Mieghem, *L'abbaye cistercienne Notre-Dame du Dalon de 1790 à 1814* (Clairvivre, 1976). Ce travail très documenté montre comment l'abbaye ne fut démolie qu'en 1811, il n'en subsiste plus que quatre chapelles et une partie du bâtiment monastique.

Le Secrétaire général a relevé dans la presse locale l'annonce d'une présentation de mémoire de maîtrise à l'Université de Nanterre par M. Roland Vergnaud, sur la légitimité de la monarchie fondée en Araucanie par Antoine de Tounens. Ce travail a été couronné par une mention très bien.

M. Becquart présente une charte de 1339 qui a été achetée par M. Secret pour le Musée de Monbazillac. Ce document énumère les biens possédés par Hélie Pons, damoiseau, qui jouissait en particulier du 8<sup>e</sup> de la dime du vin de Monbazillac.

M. Christian Chevillot nous a fait parvenir une étude que nous publierons dans le *Bulletin* et qui a trait au mobilier du tumulus de Chalagnac et au groupe tumulaire de Coursac, l'ensemble datant probablement de la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle.

M. le Président fait circuler différentes photographies qui représentent le Lycée de Périgueux en 1862, la clé de voûte armorisée de la chapelle latérale en l'église de Coulaures et les fresques de Trémolat qui viennent d'être découvertes dans le chœur de l'église. Une partie de ces fresques est indéchiffrable, mais les trois ensembles qui subsistent, et qu'on peut dater de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou du début du XV<sup>e</sup>, représentent l'entrée du Christ à Jérusalem le jour du jeudi saint, la Cène avec probablement un saint Martial et le baiser de Judas au jardin des oliviers.

M. Pierre Aublanc donne lecture de deux passages de Balzac relatifs à l'archéologie et au vandalisme, qui pourraient être contemporains s'ils n'étaient signés de l'illustre romancier. Il retrace ensuite l'histoire des principaux timbres-poste parus concernant de près ou de loin le Périgord ; cette chronique philatélique mentionne notamment Montaigne, Bugeaud, Fénélon et Talleyrand dans le domaine des portraits, Saint-Front, Beynac, Lascaux, Hautefort et Chancelade dans celui des monuments, Roger Chapelet, Claude Durrens et Marcel Deviers à la rubrique des artistes périgourdins ou assimilés.

Enfin M. Deffarges entretient l'assemblée de la carrière de Jacques de Maleville et de son rôle prépondérant dans la rédaction du Code civil.

**ADMISSIONS.** — M. Jean PEYROMAURE de BORD, 18, les Pléiades, le Parc de Diane, Jouy-en-Josas (Yvelines) ; présenté par M<sup>me</sup> Soudois de Bord et M. Secret ;

M. le D<sup>r</sup> Guy AUPY, 9, rue de la Verrerie, Bordeaux, déjà membre abonné ; présenté par MM. Aublant et Becquart ;

M. Eric LANOY, Lycée agricole, Coulounieix-Chamiers ; présenté par MM. Chaussé et Chevillot ;

M. Jean-François ESTRADE, 74, boulevard Ampère, Périgueux ; présenté par MM. Chevillot et Fournioux ;

M. et M<sup>me</sup> Gérard LEROY-DEVOS, domaine de Glane, Coulaures ; présentés par M. Bourfiel et M<sup>lle</sup> Darnet ;

M. Jean-Marie BERNEAU, Beaupuy, Aurillac-Périgord ; présenté par M. Fournioux et M<sup>me</sup> Mersac ;

M. François VEBER, 24, rue de l'Hippodrome, Suresnes (Hauts-de-Seine) ; présenté par MM. Secret et Vergez ;

M. Bernard GALINAT, les Piarrots, Atur ; présenté par MM. Delluc et Avrilleau ; sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

*Le Secrétaire général,*

N. BECQUART.

*Le Président,*

J. SECRET.

---

#### SEANCE DU JEUDI 5 AOUT 1976

*Présidence de M. Jean SECRET, Président.*

Présents : 24. — Excusés : 2.

**FELICITATIONS.** — Le Père Pommarède, prix de 5.000 F décerné par la Fondation de l'Avenir du Périgord pour sa thèse sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

**REMERCIEMENTS.** — MM. Bernard Galinat et Jean Peyromaure de Bord.

**ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS.** — Deux dépliants touristiques et cinq prospectus sur Bergerac et sa région ; offerts par M. Pierre Jouanel.

*Aspects de la France*, n° 1452 du 22 juillet 1976 ; don de M. de Lapeyrouse, qui signale dans ce journal un article de Jean Houssaye, « Croquants et laboureurs de crânes », où est évoquée la figura de Grellety à propos d'un spectacle ambulant monté par le café-théâtre bordelais « l'Onyx ».

Photocopie de quatre pages du *Journal de Mickey*, n°s des 28 juin et 5 juillet 1970, qui publie une bande dessinée sur l'aventure d'Antoine de Tounens avec le titre « Mickey, président du Conseil » ; don de M. le D<sup>r</sup> Delluc.

Article de Marc Ambroise-Rendu, découpé dans *Le Monde* du 4 août 1976 par M. Delluc et relatif au compte rendu du livre récent de nos deux collègues, Serge Avrilleau et Gilles Delluc, sur les cluseaux et souterrains du Périgord.

Photocopie d'un article de Serge Avrilleau, Brigitte Delluc et Gilles Delluc, paru dans *Subterranea*, 1974, n° 9, et relatif à la galerie de fuite du château de Paluel, à Saint-Vincent-le-Paluel ; don de M. Gilles Delluc.

Carte postale des éditions Théojac, à Panazol, qui représente l'aqueduc « romain » (*sic*) de Périgueux ; don de M. Golfier, qui souligne l'erreur monumentale de cette production.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — On relève dans *Combat Nature*, n° 25 d'août 1976, différents textes qui évoquent la sauvegarde du site de Saint-Raphaël, la protection de la forêt de la Double et la défense de la rivière Dordogne contre les projets d'exploitation de gravières.

M<sup>me</sup> Annie Cloulas-Brousseau publie au tome 134-II du *Bulletin monumental*, 1976, un excellent mémoire sur le thème de la Vierge de pitié en Bas-Limousin à la fin du Moyen Age. » Enfin Anne Pérotin-Dumon et Jean Lartigaut appellent fort judicieusement l'attention sur l'intérêt des archives privées en perte dans le *Bulletin de la Société des études du Lot*, t. XCVII, 1976, fasc. 2.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président rend compte du dernier ouvrage de M<sup>me</sup> Sadouillet-Perrin sur Jean Rey, biographie romancée et fort bien écrite où l'auteur a su restituer avec bonheur le milieu et le cadre de son récit.

M. Maxime de Lapeyrouse s'est ému avec juste raison de la menace qui pèse sur l'ancien cimetière de Saint-Sauveur-de-Bergerac et sur le mauvais état de l'église de Vicq. Notre Société restera vigilante sur ces deux points, mais il y a peu d'illusions à entretenir sur l'efficacité réelle de notre action.

M. Becquart signale la publication dans *Gallia Préhistoire*, t. 18 (1975), fasc. 1, d'un mémoire de Christiane Leroy-Prost, « L'industrie osseuse aurignacienne, essai régional de classification : Poitou, Charentes, Périgord ». Cet essai de morphologie descriptive, qui sera continué dans un n° ultérieur, constitue un ensemble de grande qualité. Le *Dictionnaire de biographie française*, fascicule LXXIX qui vient de paraître, rappelle la carrière de deux Périgourdins : Marcel Flourat (1892-1971), né à Bergerac, polytechnicien, administrateur et résistant, et Georges Fonbelle-Labrousse, originaire de la Bachelerie, qui fut élu député en 1885 et publia un livre sur « le Tsar et la paix ».

Le catalogue n° 232 du cabinet Saint-Hélion propose diverses pièces intéressantes le Périgord : plaidoirie de 1807 au sujet d'un différend entre M<sup>lle</sup> d'Abzac et M. de La Tour (prix 80 F) ; lettre signée du marquis d'Hautefort, 1752 (200 F) ; lettre du vicomte de Saint-Aulaire à son frère, 1835 (70 F) ; dossier par la famille Mestre, de Razac, XVIII<sup>e</sup> s. (150 F).

Le Secrétaire général donne un aperçu des notes qu'il a réunies sur la prison du Coderc à Périgueux, ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Secret signale dans un ouvrage de Jean-Marie Denis qui vient de paraître, *Histoire locale et régionale : Montbron en Charente*, t. I (Troyes, 1976), un chapitre

consacré à l'évêque de Périgueux, Guillaume de Montbron (1059-1081) ; cette courte biographie n'apporte rien de nouveau sur le personnage.

M. de La Bardonnie nous a communiqué la copie du récit de la détention de son aïeule pendant la Révolution ; c'est un journal passionnant qui mériterait la publication. M. Etienne Weill-Raynal, auteur d'un livre sur Jeanne d'Arc qui reprend la thèse selon laquelle la Pucelle aurait appartenu à la maison d'Orléans, demande des renseignements sur un château d'Aquitaine à identifier, il y a peu de chances que cette curiosité soit jamais satisfaite.

M. le Président a étudié pour notre *Bulletin* la chapelle disparue des Andrivaux à Chancelade. Il a reçu d'autre part de M<sup>lle</sup> Rooryck, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Corrèze, le catalogue de l'exposition Saint-Roch (Tulle, Maugein, 1976) qui se tient actuellement au château de Sédières.

M. le D<sup>r</sup> Delluc a pris connaissance du mémoire de maîtrise rédigé par M. Roland Vergnaud sur Tounens (voir la séance de juillet). Il signale d'autre part dans *Spirou*, journal pour enfants de juin 1976, une évocation de la catastrophe du « Zénith » en 1875, ce ballon était piloté par Crocé-Spinelli, natif de Monbazillac.

M. le Professeur Fénelon rappelle que le dernier congrès des Sociétés savantes s'est tenu à Lille cette année, le congrès de 1977 aura lieu à Limoges aux alentours de Pâques.

M. Bourriel a retrouvé dans de vieux papiers une circulaire imprimée adressée le 21 frimaire an V par Peskay, commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale de la Dordogne, aux commissaires des cantons. Ce document recommande une stricte application des lois sur les passeports, il est intéressant par son style et par le tableau qu'il dresse de l'insécurité qui régnait alors dans le pays.

M. Marcel Secondat donne lecture des renseignements que lui a remis M<sup>me</sup> Marsac sur l'origine de la famille Rivoire ou Revere à laquelle appartenait Paul Revere, héros de l'indépendance américaine. Cette famille, très probablement protestante, semble être venue de Eymet ou de ses environs. Enfin notre Vice-Président signale que la tombe de Michel Hardy, l'un de nos animateurs les plus connus mort en 1893, est totalement abandonnée au cimetière du Coux ; il suggère que notre compagnie prenne des mesures pour rafraîchir les inscriptions de la sépulture.

ADMISSIONS. — Néant.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

---

#### SEANCE DU JEUDI 2 SEPTEMBRE 1976

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 35. — Excusés : 2.

FELICITATIONS. — M<sup>me</sup> Paulette Parat, prix de la Fondation de France pour son œuvre de restauration à Saint-Jean-de-Cole ; M. Jean-Louis Galet, médaille d'argent de la Jeunesse et des Sports.

REMERCIEMENTS. — M. Gérard Leroy-Devos, M. et M<sup>me</sup> René Turpin.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Rodolphe Desage, *Un diplomate angoumois : le Comte Emile Benoit Victor Desages (1793-1850)*, extr. des « Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente », 1973-74 ; hommage de l'auteur.

*L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 295, octobre 1975 ; spécimen offert par la revue, où l'on remarque deux questions posées sur la famille de Witt et sur un sieur Ladevie, curé de Saint-Cirq.

D<sup>r</sup> Jean Jellinek, *Encyclopédie illustrée de l'homme préhistorique* (Paris, Gründ, 1975); ce beau volume offert par M. François Veber.

Paul Vergnaud, *Orchestration anti-périgourdine* (Périgueux, Tir 2000, 1976) ; hommage de l'auteur.

Hubert de Lavergne de Cerval, *Droit de l'eau ; des moulins à eau dans la vallée du Drot, secteur d'Eymet* (Paris, Institut des hautes études de droit rural et d'économie agricole, 1975) ; mémoire multigraphié offert par l'auteur.

*Colloque interdisciplinaire sur les sociétés savantes* (Actes du 100<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975) ; don de M. le Professeur Fénélon.

Jean-Louis Tilhard, *Musée archéologique de Saintes. La céramique sigillée ; I, les estampilles* (Saintes, 1976) ; offert par l'auteur.

Articles du journal *Sud-Ouest* découpés par M. Jean Secret et relatifs, l'un à la découverte d'un ossuaire animal à Sarconnat, commune d'Excideuil, par un groupe de spéléologues, l'autre au discours du professeur Grassé sur « la beauté persécutée du département », lequel discours fut prononcé à la cérémonie de clôture lors de la remise des bourses de la Fondation de l'Avenir du Périgord.

M. le Président remercie les divers donateurs.

**REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.** — Un seul périodique est à signaler, ce sont les *Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente* (1973-74), qui publient un article de Ch. Daras sur « les rouleaux des morts en Angoumois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles ». Parmi ces rouleaux il faut mentionner celui qui annonça en 1120 le décès de Géraud de Sales, celui de 1181 mis en circulation à la mort de Bertrand des Baux, qui passa à Chancelade et Périgueux, et celui de 1240 qui fit étape à Bussière-Badil.

**COMMUNICATIONS.** — M. le Président commente l'*Orchestration anti-périgourdine* de notre collègue M. Paul Vergnaud, qui a repris la question souvent débattue de l'emploi des qualificatifs « périgourdin » et « périgordin ». Un travail considérable de dépouillements et de recherches a été effectué par M. Vergnaud, qui est parvenu non sans humour à faire le point et qui conclut de la façon suivante : « l'unanimité, écrit-il, doit se refaire autour de « périgourdin » qui gagna sa place dans un consensus long, paisible et naturel ».

La presse locale, rapporte M. Secret, a annoncé différentes découvertes dans le domaine archéologique : un bison peint près de Font-de-Gaume, reconnu par M. Rousot ; des amphores italiennes à la Curade, trouvées par l'équipe de M. Chevillot ; une ancienne forge près des Eyzies et un puits à galeries à Saint-Cyprien ; des fragments d'époque gallo-romaine entre Archignac et Saint-Geniès. Le *Populaire du Centre*, ajoute M. Becquart, publie depuis le 20 août un récit en bandes dessinées sur Fournier-Sarivaève, le texte étant dû à Anne et Serge Golon.

M. Henri Millerlioux nous fait part de la découverte d'un cluzeau à Sarliac-sur-l'Isle, au lieu-dit la Vigerie et non loin du souterrain de Borie-Belet. Ce cluzeau de grandes dimensions a livré des tessons de poterie et des ossements d'animaux, il a été découvert par M. Alain Millerlioux et M<sup>lle</sup> Aline Lemaître.

Le dernier catalogue du cabinet de Sèze à Périgueux a été dépouillé par M. Becquart, qui signale la mise en vente de quelques documents périgourdiens : un brevet de chef de bataillon pour Etienne Labat, 11 pluviôse an III (prix 50 F) ; une patente de notaire pour le citoyen Poumeyrol, de Bourdelles, 25 nivôse an II (80 F) ; un congé de réforme pour le caporal Alexis Bertaut, 19 frimaire an V (50 F) ; un dossier de Gabriel Palus sur l'affaire Delcouderc (500 F) ; un dossier sur la famille du chirurgien sarladais Detaille (350 F) ; des documents sur les Chantal de Puylimeuil au XVIII<sup>e</sup> siècle (200 F) ; un manuscrit de Rachilde (250 F).

M. Jean-Louis Vatinel nous a fait parvenir une intéressante étude sur les noms de lieux du bassin de la Vézère. Le Secrétaire général rend compte de ce travail qui gagnerait à être condensé et parfois revu sur des points de détail.

M. le Président montre une clé avec fleur de lys qui pourrait être du XVI<sup>e</sup> siècle et qui provient sans doute d'une maison de Bergerac. Il rend compte d'autre part d'une récente émission télévisée sur le Périgord, qui malgré la beauté de certaines images ne parvient qu'à ridiculiser notre province et n'est même pas construite de façon cohérente.

M. François Veber signale qu'en août 1974, devant sa maison de Sorges, a été dégagée une sépulture qu'il n'a pu dater, car la pierre où était couché le squelette a été malencontreusement brisée par les ouvriers du chantier.

M. de Lapeyrouse a relevé dans un ouvrage de Charles de Ribbe, *Les fiançailles et les mariages en Provence à la fin du Moyen Age* (Montpellier, 1896), une citation relative à la manière dont les prêtres de Périgueux, employant le langage populaire, engageaient les époux à s'embrasser lors de leur mariage au XVI<sup>e</sup> siècle : « Or baysons en nom de maridage, que sera si à Dieu platz et que longament, quant seras, y pudrias demourer ». Notre collègue nous envoie d'autre part copie d'un acte passé à Grateloup le 8 juin 1815, relatif à la succession de Favareille de la Coustète, beau-père de Maine de Biran.

M. Secret a assisté à une conférence de M<sup>lle</sup> Raymonde Foreville sur Thomas Becket, ce texte sera repris et publié dans un recueil d'actes faisant suite au colloque international qui s'est tenu à Sédrières en août 1973.

M. Henri Deffarges, à l'occasion des actuelles journées de Périgueux, rappelle la vie et légende du général Daumesnil, dont la statue fut camouflée durant l'occupation. M. Pierre Aublant fait circuler une médaille commémorative rappelant l'inauguration de cette statue en 1873, ainsi qu'une carte postale représentant Daumesnil et une photographie du buste de la générale.

M. le Professeur Fénelon précise que le 102<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes se tiendra à Limoges du 4 au 8 avril 1977. Il sera organisé par la section de géographie qui a choisi le thème de la moyenne montagne. Notre collègue exprime le souhait que plusieurs d'entre nous participent à cette manifestation, notamment en préparant des communications.

M. le Dr Delluc commente un livre récent de Maurice Broëns, *Ces souterrains... les clefs d'une énigme archéologique* (Paris, Picard, 1976), qui parle peu du Périgord sur lequel il fournit une bibliographie insuffisante. Notre collègue évoque d'autre part les démêlés d'Otto Hauser, archéologue suisse bien connu pour ses séjours aux Eyzies, avec Louis Didon et Peyrony soutenus par l'abbé Breuil. Cette curieuse affaire où la science se mêle à la politique et à l'espionnage fera l'objet d'un mémoire pour notre *Bulletin*. M. Secondat intervient sur le même sujet à propos d'une lettre de Hauser datée de 1931, où Breuil et Peyrony sont accusés de faire commerce de pierres.

Enfin M. Jean-Louis Tilhard entretient l'assemblée d'un mémoire qu'il a rédigé pour le *Bulletin* sur la céramique sigillée conservée au Musée du Périgord et sur les marques de potiers. Son catalogue descriptif permet de conclure provisoirement à la prédominance des estampilles de la Graufesenque.

**ADMISSIONS.** — M. Pierre Alfred Louis DOLLÉ, Limeuil et 48, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris ; présenté par MM. Fénelon et Secret ;

M. Roland VERGNAUD, 2, rue de Bagatelle, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) ; présenté par MM. Delluc et Lagrange ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président,

J. SECRET.

# LA PROMENADE ARCHEOLOGIQUE

## du 23 Mai 1976

---

Prêtant à nos espoirs et à nos vœux secrets une oreille bienveillante, les dieux des archéologues ont, une fois de plus, répondu à notre attente en nous accordant, pour cette journée, un temps idéal.

Notre car, lesté de 42 passagers, quitte à 8 h. 30 la place Francheville. Il va, par des routes verdoyantes et souvent ombragées, au long des vallées de l'Isle et de la Loue, gagner Excideuil. Encore un peu, et bientôt se profilent sur le ciel, au sommet de la colline qui les porte, les restes des redoutables donjons du château des Talleyrand. Mais celui-ci n'est pas inscrit au programme de la journée, qui prévoit seulement un arrêt à l'église pour la présentation du retable franciscain qu'elle renferme. Il est le frère de celui de Saint-Romain-et-Saint-Clément que nous avons visité l'année dernière.

Le soin de cette présentation revient à notre Secrétaire général, M. Becquart, qui détaille cette belle œuvre — décrite par le père Fidèle Durieux dans le tome 80 de notre *Bulletin* — et que chacun peut ensuite apprécier de près, à loisir. Car, en raison de l'exposition, défavorable à cette heure matinale, elle ne bénéficie malheureusement pas du meilleur éclairage d'ensemble souhaitable.

Avant de quitter l'édifice, on admire au passage la curieuse Pietà du XVII<sup>e</sup> siècle, encluse dans une niche, à droite de l'entrée, et le portail gothique flamboyant qui a survécu aux restaurations modernes.

Vingt-cinq autres membres de notre compagnie, venus de divers coins du Périgord et de la Corrèze, se joignent à nous pour former la caravane, qui quitte notre département et, par des routes le plus souvent pittoresques va gagner, pour sa première étape en Corrèze : Ségur-le-Château.

Nous sommes attendus par M. Dautrement, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, et par M. Brugère, qui a la charge du Syndicat d'Initiative de Ségur. Ils nous font très complaisamment les honneurs de ce vieux bourg, blotti au bord de l'Auvézère, en son cours supérieur.

Il possède quelques belles demeures anciennes. L'une, à pans de bois, avec des fenêtres à meneaux, est dite « maison de Henri IV ». Peut-être le Béarnais y vint-il ? Car Ségur fut le berceau de ses ancêtres. Jean d'Albret, roi de Navarre, aïeul de la mère du roi, y naquit. Une autre maison du XV<sup>e</sup> siècle, décorée d'une tour ronde et sans doute la plus belle, est appelée



*Ségur-le-Château.*  
Maison dite de Henri IV.

« maison des appeaux », en souvenir de la juridiction locale dont on pense qu'elle a été, jadis, le siège.

Sur un éperon, cerné par une boucle de l'Auvézère, s'élèvent les ruines de ce qui fut un important château-fort. L'ancienne forteresse des vicomtes de Limoges est hélas, bien déchuë. Tel les vieux bourgs croulants de la *Légende des Siècles* :

« ...L'herbe verte,  
Le lierre, le chiendent, l'églantier sauvageon,  
Font depuis trois cents ans, l'assaut de ce donjon. »

On peut y voir encore les vestiges de l'ancienne salle des gardes et y admirer ceux d'une antique chapelle du XIII<sup>e</sup> siècle. Des restes de l'ancien chemin de ronde découronné, on jouit des belles vues plongeantes sur le site et les vieux toits de Ségur.

On flânerait volontiers davantage en ces lieux pittoresques. Mais l'heure s'avance et nous devons poursuivre vers notre dernière halte de la malinée, avant celle, plus reposante, du déjeuner.

Par de petites routes sinueuses, offrant de jolies vues, parfois lointaines, sur la campagne limousine, nous gagnons Arnac et sa belle église des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, le « Saint-Denis des Pompadour », placée sous le vocable de la Sainte-Trinité et de Saint-Pardoux. Les reliques de ce saint y furent, jadis, apportées de Sarlat, avant de pérégriner vers de nouveaux lieux de vénération.

M. Villepreux, membre, lui aussi, de la Société archéologique de la Corrèze, nous attendait sur le parvis, ainsi que M. le curé d'Arnac, qui en dépit d'un état de santé précaire avait tenu à présenter lui-même son église. Ce qu'il fit sommairement, tout en remettant à chacun une notice rédigée de sa main.

L'édifice, qui subit jadis des remaniements, allie le roman au gothique. Il offre extérieurement un aspect sévère. A l'intérieur, le grand vaisseau voûté d'ogives, frappe par ses vastes et harmonieuses dimensions. Du chœur on ne peut s'empêcher de remarquer la déviation à droite, exceptionnellement accusée des arcs des premières travées de la nef. Quelques-uns des chapiteaux sont frustes — à la limousine —, d'autres ont leur tailloir orné de curieuses sculptures dans la tradition romane. Sculptées aux clefs de voûte sont les armes des Pompadour : « d'azur à trois tours d'argent ». Elles sont accompagnées d'une crosse et d'une mitre. Trois Geoffroi de Pompadour furent titulaires du siège épiscopal de Périgueux : en 1480, en 1500 et en 1550. Ce fut le premier d'entre eux qui entreprit, en 1483, l'établissement du couvent des Pères Augustins et qui, aux Etats généraux de 1485, obtint le maintien des immunités et franchises de notre cité. Dans une chapelle, à droite du chœur, une châsse faite d'un coffre peint, conserve des reliques de sainte Valérie.

Ici se terminait la première partie de notre programme. Midi était passé. Il fallait songer à des nourritures plus matérielles. On gagna Pompadour, distant de trois kilomètres. Et l'Hôtel de l'Hippodrome qui accueillit 70 convives — nos invités compris — servit avec une diligence satisfaisante, un menu de bonne tenue.

Il n'était guère plus de 15 heures quand notre groupe, sous la conduite de M. Pechdo, directeur des Haras, qui avait bien voulu se joindre à nous pour le repas en commun, s'achemina vers le château distant seulement d'une centaine de mètres.

Le château de Pompadour actuel, des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, a succédé à une forteresse du XI<sup>e</sup> siècle. Bâti sur une terrasse cernée de douves profondes et flanquée de tours basses et rondes, il offre aux yeux une belle et imposante façade, dont malgré quelques remaniements, l'aspect demeure harmonieux. Sous de hautes toitures, des courtines à mâchicoulis relient des pavillons carrés aux massives tours rondes des extrémités. En avant de la façade s'ouvre un puits, dont le corps a été construit avec de belles pierres sculptées provenant d'une ancienne chapelle démolie.

De la terrasse à balustres qui s'étend devant le château, M. Pechdo, qui fut pour nous le plus précieux des guides, nous le présenta, ainsi que le champ de courses de 30 hectares, ses parcours d'obstacles et sa belle piste sablée, que cette terrasse domine de haut. Il brossa avec clarté et précision un rapide historique du haras de Pompadour, dont l'origine fut, en 1756, un dépôt d'étalons, sous le marquisat de la favorite de Louis XV, qui ne vint certainement jamais en son lointain domaine. Le haras de Pompadour constitué, en premier lieu, pour les chevaux, le conservatoire de la race limousine, issue, dit-on, des chevaux abandonnés par les Sarrasins après Poitiers, ainsi que de ceux que les Croisés auraient ramenés d'Orient. Il devint vers 1835 le berceau de la race anglo-arabe, par le croisement du pur-sang arabe et du pur-sang anglais.

Un agréable parc occupe l'emplacement de l'ancienne cour du château et des autres ailes disparues au cours du siècle dernier. C'est là qu'à son tour M. Villepreux nous présenta l'historique très circonstancié, et très documenté, du château et des familles qui s'y succédèrent : les Lastours et les Larrons, avant les Pompadour.

Avant que nous ne quittions le château pour la visite des installations du haras, M. et M<sup>me</sup> Pechdo eurent la délicate

attention de nous offrir, à pleins bords, la coupe de l'amitié. En l'absence de notre Président, retenu par d'autres obligations, notre Secrétaire général exprima fort bien, en termes appropriés, les remerciements de notre compagnie à nos guides de la matinée et à nos hôtes du moment. En témoignage concret



*Pompadour.*

Vue d'ensemble du château.

de notre gratitude, un exemplaire de l'album « Le Périgord vu par Léo Drouyn » fut offert à M<sup>me</sup> Pechdo, qui nous avait, avec tant de bonne grâce, ouvert son salon.

La visite se poursuit à la Jumenterie de la Rivière, située à 3 kilomètres environ au-delà de Pompadour. Dans son enceinte subsistent les restes d'un petit château des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles,

et de sa chapelle, qui sert maintenant d'écurie. M. Pechdo qui s'était joint à nous dans le car, nous donna, en cours de route, une foule d'intéressantes précisions, tant en ce qui concerne le haras proprement dit, que le domaine de 300 hectares, qui pratique un élevage en plein air de bovins limousins, ou la nouvelle station expérimentale qui vient de s'ouvrir, sans oublier les activités du « Club Méditerranée » local, que notre route traversait. Bien que la majeure partie des étalons ait été alors dispersée dans les divers dépôts de monte des départements contrôlés par le haras, ceux qui s'intéressent aux chevaux eurent l'occasion de prendre un rapide contact avec quelques spécimens choisis de « la plus belle conquête de l'homme », d'aimables juments, avec leurs poulains, ou quelques fiers étalons.

En revenant à Pompadour où nous primes à regret congé de notre guide, aussi sympathique qu'averti, on donna au passage un bref regard à la petite église de Beyssac, où l'horaire ne nous permettait pas un arrêt. En effet, nous étions attendus, sur la route du retour, pour une dernière et rafraîchissante halte. Comme « Thérèse, la duchesse » du beau poème des *Contemplations*, notre distinguée et fort aimable collègue, M<sup>me</sup> Soudois de Bord, nous avait conviés dans son jardin charmant.

Elle nous accueillit en personne, à l'entrée de son domaine enchanté de Bord, et, poète elle-même, au talent reconnu, nous avait réservé l'heureuse surprise d'une pièce de vers, délicate et sensible de sa composition.

Sa poésie exprime le plus souvent, avec émotion, son profond attachement pour son sol natal, loin de l'agitation insensée et fébrile des cités modernes. Comme Chantecler, elle y puise le meilleur de son inspiration :

« O mon joli pays...

.....  
N'entendant plus l'oiseau dans les arbres touffus,  
Ma Muse était inerte.

.....  
Il lui faut pour chanter les parfums de ton sol,  
Les voix que tu suscites,  
La strophe que le soir te dit le rossignol,  
ou ta bise hivernale au fantastique envol  
quand les fleurs sont proscrites.

.....  
Et je t'aime à jamais pour tes petits ruisseaux  
jasant avec délire,

Pour tes chênes géants et pour tes arbrisseaux » <sup>1</sup>,

Elle nous fit ensuite, avec affabilité, les honneurs de son parc, plein de belles essences, sur la verdure desquelles de superbes rhododendrons éclataient en couleurs variées. Ce fut une vraie fête de la nature :

« Le soleil tenait lieu de lustre. La saison  
 Avait brodé de fleurs un immense gazon  
 Vert tapis déroulé...  
 Tout nous charmaît, les bois, le jour serein, l'air pur  
 ... et le ciel tout azur. »

Cette courte promenade terminée, notre groupe, sur son invitation, qui sous les frais ombrages, qui à l'intérieur de sa plaisante chartreuse enfouie dans les feuillages, eut le loisir de s'abreuver du second verre de l'amitié de cette belle journée.

Avant de quitter ce havre de calme et de fraîcheur, notre Secrétaire général fut, de nouveau, notre interprète auprès du « poète du Périgord vert », pour la remercier de son si cordial accueil.

Sans doute notre conducteur avait-il le tempérament bucolique ? Goûtant le repos, parmi les splendeurs du parc, peut-être était-il tombé sous le charme de quelque nymphe moqueuse, au point de perdre la notion du temps. Nous eûmes quelque peine à le récupérer. Enfin il s'arracha à ces délices. Et c'est après un trajet sans histoire que nous étions de retour à Périgueux, à 20 heures.

Nos guides et nos hôtes ont eu droit à des remerciements mérités. Il serait injuste d'oublier qu'une part appréciable de la réussite de cette journée revient à notre sympathique collègue M. Bouriel. Nous devons le remercier vivement de son amicale entremise auprès de M. Pechdo. Elle nous a permis, lors de la visite à Pompadour, de bénéficier, en même temps que d'un accueil de grande faveur, d'une foule de commentaires du plus vif intérêt que chacun a pu apprécier à leur vraie valeur.

Il me reste un dernier souhait à formuler : puissions-nous tous nous retrouver, l'an prochain, en d'aussi agréables circonstances.

Pierre AUBLANT.

1. *Encyclopédie poétique*, t. VII : Le pays natal (Jean Grassin, 1972). — Emilienne de BORD : « Périgord vert ».

# Présence de céramique à décor graphité à Ecornebœuf, Commune de Coulounieix-Chamiers

---

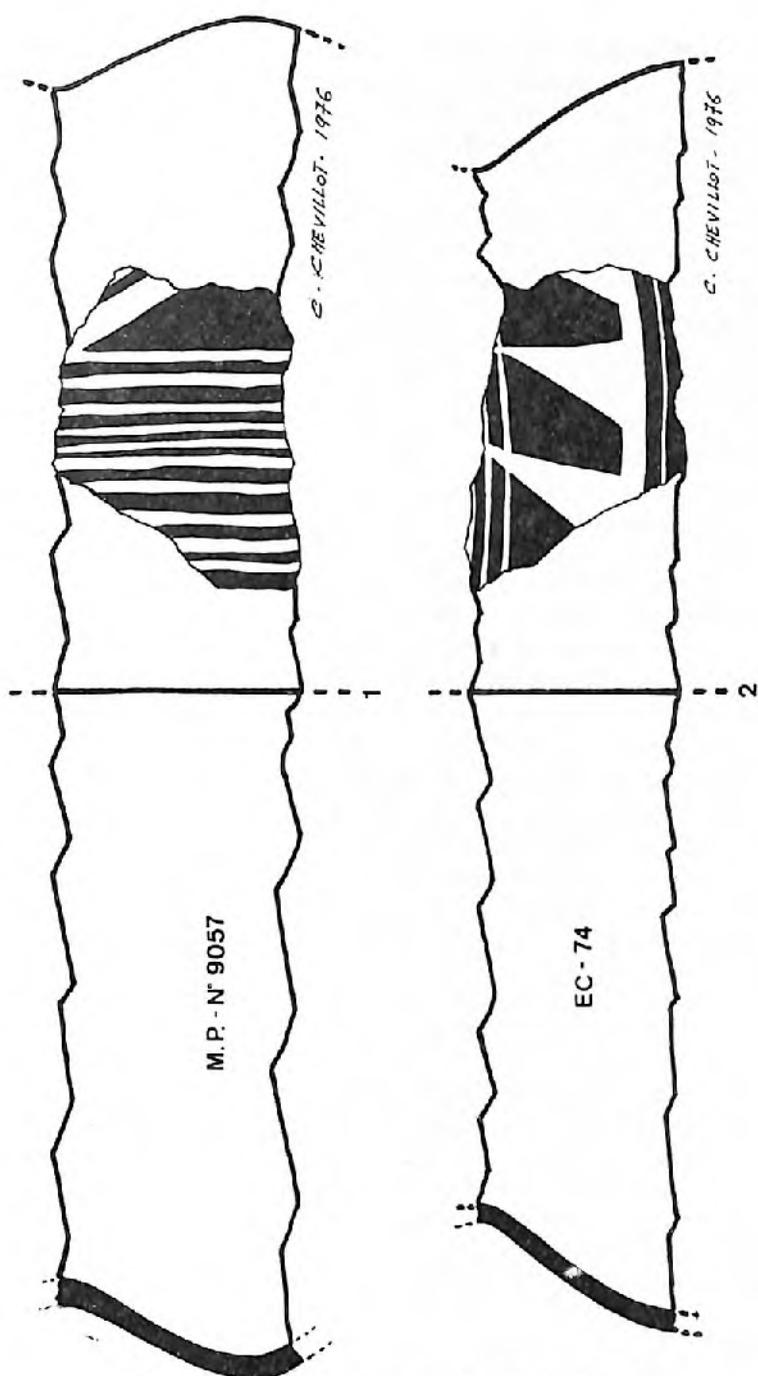
Le site d'Ecornebœuf est un oppidum construit sur un petit mamelon qui domine la boucle de l'Isle et la plaine de Périgueux<sup>1</sup>. C'est un habitat du type de hauteur qui a été occupé très longtemps, depuis la fin du Néolithique jusqu'au début du Moyen Age. Depuis le siècle dernier ce site a attiré l'attention de nombreux chercheurs, ce qui a donné lieu à une abondante littérature<sup>2</sup>.

Une grande quantité de mobilier archéologique y a été recueillie en surface et en petits sondages, surtout sur le versant Est. Ce mobilier se composait essentiellement de céramique, mais aussi de silex taillés, haches polies, objets de bronze, etc...<sup>3</sup>.

Parmi les objets provenant d'Ecornebœuf qui sont conservés au Musée du Périgord<sup>4</sup>, nous avons noté la présence d'un tesson de céramique à décor graphité. Par ailleurs, les prospections que nous avons effectuées récemment sur ce site nous ont permis de trouver un autre tesson orné au graphite. Ces deux tessons présentent un intérêt tout particulier dans le cadre d'une étude du premier Age du Fer en Dordogne.

TESSON N° 1. Il est actuellement exposé dans une vitrine de la salle de protohistoire du Musée du Périgord<sup>5</sup>. C'est un tesson appartenant au haut de la panse d'un petit vase globu-

1. Coordonnées Lambert, feuille Mussidan, XVIII-35 — 1/50.000°. X = 472.500 et Y = 320.700. Cadastre Coulounieix-Chamiers. Feuille AS — Parcelles N°s 47, 48, 49, 61.
2. Nous ne donnerons qu'une bibliographie sommaire, les articles étant trop nombreux pour être tous cités ici : TAILLEFER (W. de) : *Les Antiquités de Vésone*, Périgueux, 1821, t. II, p. 677; — HARDY (M.) : Ecornebœuf et les origines pré-historiques de Périgueux, extr. de *Séances et travaux du Congrès scientifique de France*, XLI<sup>e</sup> session Périgueux, mai 1876; — DIDON (L.) : Les poteries d'Ecornebœuf, dans *Bull. Soc. hist. et arch. du Périgord*, t. L, 1923, pp. 80-88.
3. GALY (E.) : *Catologue du Musée archéologique de Périgueux*, Périgueux, 1862; — BOSREDON (Ph. de) : Nomenclature des monuments et gisements de l'Age de la Pierre, dans *B.S.H.A.P.*, t. IV, 1877, pp. 38-58 (p. 54); — HARDY (M.) : Monnaies gauloises en billon trouvées à Ecornebœuf, *ibid.*, t. XV, 1888, pp. 137-138 (p.v.); — HARDY (M.) et MASSENAT (E.) : Bracelet en bronze d'Ecornebœuf offert au Musée départemental, *ibid.*, XVIII, 1891, pp. 275-276 (p.v.).
4. Nous tenons tout particulièrement à remercier M. Soubeyran, Conservateur du Musée du Périgord, pour l'aide qu'il a apporté à nos recherches.
5. Tesson qui a été recueilli sur le versant Est du coteau d'Ecornebœuf par Louis Didon durant les prospections et sondages qu'il y a pratiqués de 1919 à 1922, et donné par lui au Musée du Périgord le 5 mai 1923 (n° d'inventaire : 9057).



Céramique à décor graphité trouvée à Ecorneboeuf.

laire à carène arrondie, molle, et à col court légèrement éversé. La paroi a une épaisseur moyenne de 3 mm. (Fig. 1, n° 1). La pâte, de couleur brun rouge, est fine, à rares dégraissants apparents. La technique de montage est la technique traditionnelle du colombin.

Quant au décor, il est constitué d'une série de bandes verticales au nombre de 10. Sur la droite on devine le début d'un registre composé de lignes obliques <sup>6</sup>.

TESSON N° 2. Il a été découvert lors de prospections récentes (1974) que nous avons mené sur le versant Ouest de Poppidum. Il provient de la bordure du chemin qui conduit à la maison d'Ecornebœuf, à environ une centaine de mètres de celle-ci (parcelle n° 49).

C'est aussi un fragment de partie supérieure de la panse d'un petit vase globulaire à col court éversé. La pâte, de couleur gris foncé, est extrêmement fine et très bien élaborée. Il est vraisemblable que pour la préparation de cette argile, des techniques compliquées telles que lavage et tamisage, aient été utilisées. Sur la face interne de la paroi on note la présence de traces très visibles de coups de lissoir. L'épaisseur de la paroi est de 2,5 mm. (Fig. 1, n° 2).

La couverture noire est très brillante et le décor graphité parfaitement bien conservé. Nous trouvons d'abord une série de 3 filets horizontaux qui soulignent le col au départ de la panse, puis une ligne de triangles scalènes très espacés, appuyés sur une bande relativement épaisse et enfin un petit filet. Nous noterons que la pointe des triangles recoupe les filets horizontaux supérieurs. Ce type de décor est beaucoup moins connu que le décor du tesson n° 1.

## CONCLUSION

Ces deux modestes tessons de céramique à décor graphité, trouvés sur un site du centre de la Dordogne, présentent un grand intérêt. En effet, ce sont les seuls indices de ce type particulier de céramique trouvés sur un habitat de ce département. Pour trouver d'autre céramique à décor graphité, il faut aller dans le Nord du département où elle est signalée dans plusieurs tumulus, mais aussi et surtout dans le groupe Sud de la Haute-

6. La représentation de la céramique à décor graphité utilisée ici (couverte : noir et décor graphité : blanc) est celle généralement admise actuellement (méthode Daugas). Cf. DAUGAS (J.-P.) : Pour une convention de dessin de la céramique dite « plombaginée » (à paraître).

Vienne <sup>7</sup>. En réalité la céramique à décor graphité, d'un type très original, semble caractéristique d'un groupe du premier Age du Fer qui s'étend sur le Cantal, la Corrèze, le Lot, la Haute-Vienne, la Vienne et la Dordogne. Des découvertes récentes viennent de montrer une zone d'occupation plus étendue, puisqu'elle a été rencontrée en Charente <sup>8</sup> et en Creuse <sup>9</sup>.

La rareté de cette céramique à Ecorneboeuf et la position du site par rapport à la zone de pénétration de celle-ci (axe Sud-Ouest), nous font penser à une importation plutôt qu'à une fabrication sur place. A cela plusieurs raisons: le tesson n° 1 a un décor largement répandu dans plusieurs sites du groupe du Centre-Ouest à céramique à décor graphité, en particulier à Chalucet (Haute-Vienne), où se trouve un important centre de production de cette céramique <sup>10</sup>. Cette production semble être en plein essor dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. On y retrouve non seulement le décor du tesson n° 1, mais surtout les mêmes formes typologiques se rencontrent à Ecorneboeuf. Nous retrouvons aussi les mêmes caractéristiques techniques de fabrication. Nous avons déjà constaté une diffusion ou du moins une grande influence de Chalucet sur des vases à décor graphité rencontrés dans des tumulus du centre et du sud de la Haute-Vienne <sup>11</sup>. Cette influence nous paraît encore une fois très nette sur ce site du centre de la Dordogne.

Comme nous l'avons déjà souligné, la rareté de ce type de céramique à Ecorneboeuf et son isolement impliquent logiquement une importation plus qu'une fabrication locale. Et c'est, à notre avis, vers la Haute-Vienne, et tout particulièrement à Chalucet, qu'il nous faut rechercher l'origine de ces vases. La

- 
7. La liste étant trop importante, nous nous contenterons de noter les tertres ayant livré de la céramique à décor graphité: *Lastours* (Masfrand, 1895); *Nexon* (Masfrand, 1910); *Champsac* (Masfrand, 1887, 1895, 1909); *Saint-Mathieu* (Masfrand, 1887, 1895, 1903, 1909); *Oradour-sur-Vayras* (Vandermarq, 1881, 1890, 1891); *Saint-Laurent-sur-Gorre* (Masfrand, 1895, 1903); *Saint-Cyr* (Masfrand, 1890 et Marquet, 1898); *Rochachouart* (Masfrand, 1886); *Beaune-les-Mines* (Ardant, 1857 et Chevillot et Roulière, 1976); *Glandon* (Boisseau et Lambert, 1975); *Texonnières* (Chevillot et Roulière, 1976).
  8. Renseignements aimablement communiqués par J. Gomez, qui fouille la grotte du Queyroi à Chazelles (Charente), où il a rencontré de la céramique à décor graphité. Matériel encore inédit.
  9. ALLAIN (J.): Informations archéologiques, dans *Gallia*, t. XXIX, fasc. 2, 1971, pp. 318-320 (concerne la fouille de B. Lasnier, à Crozant); — LEGER (P.): Résultat de la fouille d'un tumulus à Augères, *étude en cours*.
  10. CHEVILLOT (C.): Un habitat du premier Age du Fer à Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure, dans *B.S.A.H.L.*, t. Cl. 1974, pp. 9-32; — le même: Un habitat proto-historique à Chalucet. Résultat du sondage n° 1 (1968), *ibid.* t. CII, 1975, pp. 7-26.
  11. CHEVILLOT (C.) et ROULIERE (M.-J.): Les céramiques à décor graphité des tumulus de Corneloube et Texonnières (Haute-Vienne) (à paraître).

forme typologique en particulier est caractéristique de la phase IV de Chalucet (600-450 BC) <sup>12</sup>.

En effet, les formes typologiques de la phase ancienne (phase I) des tumulus du groupe Sud de la Haute-Vienne et du Nord de la Dordogne <sup>13</sup> sont différentes. Elles ont un pied creux élevé, une panse globulaire aplatie à carène vive et col haut cylindrique vertical ou légèrement éversé. Par contre les formes rencontrées à Ecornebœuf sont celles de la phase récente de Chalucet, c'est-à-dire à pied creux peu élevé (souvent à peine marqué), à panse globulaire à carène molle surbaissée et col court légèrement éversé.

D'autre part, le décor des urnes à pied creux de la phase ancienne diffère aussi totalement. Il est beaucoup plus complexe, présentant fréquemment des registres à décors géométriques chargés, séparés par des séries de filets verticaux ou de lignes de chevrons, couvrant le col cylindrique. Quelquefois un décor de « dents-de-loup » imbriquées les unes dans les autres couvre la partie supérieure de la panse. De plus, le décor interne du col est absent. Dans la phase récente (IV) de Chalucet, au contraire le décor est plus simple, basé sur des séries de chevrons et de filets verticaux ou obliques, comprises entre des filets horizontaux au nombre de trois ou quatre. De plus, une ligne en « dent-de-loup » se retrouve presque toujours sur l'extérieur et l'intérieur de la lèvre du col. Tous ces éléments nous permettent de classer ces deux tessons d'Ecornebœuf dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ils laissent supposer des relations entre le Limousin et le Périgord dans la phase terminale du premier Age du Fer.

#### INVENTAIRE DES SITES

#### AYANT LIVRÉ DE LA CÉRAMIQUE A DÉCOR GRAPHIÉ EN DORDOGNE

- Tumulus de Liviers (Jumilhac-le-Grand) : 4 vases attribuables à la phase ancienne du premier Age du Fer (début du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère). Matériel perdu. *Bibliographie* : BOURDERY (L.) et GAY (M.) : Rapport sur les fouilles d'un tumulus à Liviers, dans *Bul. Soc. arch. et hist. du Limousin*, t. XXIX, 1881, pp. 125-132 (planches 60, 61, 62, 63).

12. CHEVILLON (G.) : Un habitat du premier Age du Fer à Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne), dans *Bull. Société préhistorique française*, t. 73, CRSM n° 3, mars 1976, p. 66.

13. MOHEN (J.-P.) : Nouveaux aspects de l'étude de l'Age du Fer du Sud-Ouest de la France, dans *Archaeologia atlantica* (Amsterdam), vol. 1, 1, 1975, pp. 91-106 (p. 93).

- Tumulus de La Lande-de-Prunoux (Jumilhac-le-Grand) : 2 vases attribuables à la phase ancienne du premier Age du Fer. Matériel en cours d'étude qui sera déposé au Musée du Périgord. *Bibliographie* : BRULANT (P.), CHEVILLOT (C.) et TOBIE (J.-L.) : Le tumulus du premier Age du Fer de la Lande-de-Prunoux. *Etude en cours*.
- Oppidum d'Ecornebœuf (Coulounieix-Chamiers) : 2 tessons attribuables au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Matériel conservé au Musée du Périgord et dans la collection C. Chevillot (matériel qui sera remis au Musée du Périgord).

Christian CHEVILLOT,  
17, rue Paul-Bert, porte E, 24000 - Périgueux.

## LE PRIEURÉ DES BÉNÉDICTINES DE SAINTES A SAINT-SILVAIN EN PÉRIGORD

---

*Introduction : le cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes* <sup>1</sup>.

L'histoire des communautés religieuses du Moyen Âge en Bergeracois n'a guère retenu l'attention des membres de notre compagnie, à l'exception de Mgr Bézac <sup>2</sup>, dont l'article : « Quand l'évêque de Périgueux rendait la justice au XII<sup>e</sup> siècle », a été fort remarqué. Son érudite présentation de la charte XXII du cartulaire, et les circonstances du procès devant la cour de justice épiscopale, nous ont donné le désir de retrouver l'histoire du prieuré de Saint-Silvain, objet du litige entre la dame de Saintes et l'abbé de Saint-Martial de Limoges.

Les chartes concernant cette communauté ne se présentent pas dans l'ordre chronologique, à l'exception des chartes 21, 22 et 23. La charte 25 est antérieure à la charte 24. Les chartes de Saint-Silvain ont été apportées à Saintes; elles occupent 1/5 de l'ouvrage. Toutefois, à notre avis, il en manque un certain nombre <sup>3</sup>. Outre celles que nous venons de citer, elles se trouvent du n° 130, qui n'est qu'une copie du n° 21, jusqu'au n° 201, sans aucun ordre chronologique. Elles sont rarement datées, à l'exception des n°s 22, 24 et 25. Les autres ne peuvent l'être qu'approximativement, par référence à des personnages connus et à des événements importants de l'histoire de la province. Pour beaucoup, toute datation est impossible. Selon l'abbé Grasilier, le cartulaire a été composé à la demande de l'abbesse Agnès, vers 1160.

C'est grâce à cet ouvrage que nous avons pu suivre les événements qui se sont déroulés à Lamonzie <sup>4</sup> et qui furent motivés, pour l'essentiel, par le caractère et le comportement des comtes

1. Abbé Th. GRASILIER, *Cartulaires inédits de Saintonge, cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes* (Niort, 1871).

2. *B.S.H.A.P.*, 1960, p. 110.

3. Citons par exemple la charte 201, elle se rapporte à une terre « qui avait été donnée au prieuré par la mère de Géraud d'Eynesse ». La charte enregistrant ce don n'existe pas dans le cartulaire.

4. Le petit bourg, voisin du prieuré, a pris le nom de Lamonzie dès le XI<sup>e</sup> siècle; il est actuellement le chef-lieu de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, canton de Sigoulès.

de Périgord, fondateurs du prieuré, et de leurs descendants, dans leurs relations, tantôt excellentes, tantôt orageuses, avec les Bénédictines. Il nous a permis d'entrevoir la vie au prieuré, d'apprécier l'attitude des fidèles, dans leurs rapports avec les religieuses et de découvrir, enfin, des éléments donnant quelque idée des ressources et des conditions d'existence de la société rurale aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Ajoutons que Saint-Silvain est, en Périgord, le seul établissement relevant de Notre-Dame de Saintes. Et comme, depuis des siècles, il a cessé d'abriter une communauté religieuse, il est complètement tombé dans l'oubli, bien que le prieuré-cure de Lamonzie ait continué d'appartenir à l'abbaye de Saintes jusqu'à la Révolution.

## I

### LES COMTES DE PÉRIGORD ET LE PRIEURÉ

#### *Boson le Vieux, fondateur du premier prieuré.*

Vers les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, l'anarchie où est tombé le royaume sous les successeurs de Charlemagne, et les invasions incessantes des Normands, ont contribué à l'établissement de la hiérarchie féodale, qui s'est affirmée très tôt dans notre province<sup>5</sup>. Le seigneur local accorde sa protection à la population et à l'Eglise, mais non sans contre-partie. La raison du plus fort justifie les usurpations des biens du clergé et les envahissements d'établissements religieux se multiplient. Les prêtres des paroisses sont sous l'entière dépendance du seigneur; ils sont d'ailleurs peu instruits, font les exercices du culte et les sermons dans une langue que leurs paroissiens ne comprennent plus; ils n'ont qu'une très faible influence sur eux. L'affaiblissement spirituel et intellectuel est tel que la société est retombée dans une semi-barbarie, où les superstitions tiennent plus de place que le christianisme.

C'est alors que se produit la « terreur de l'an mil ». Pour obtenir le pardon de leurs fautes, des gens de toutes conditions se tournent vers l'Eglise, lui font des dons ou des restitutions. C'est probablement une des raisons pour lesquelles, à la fin de sa vie, vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, Boson le Vieux<sup>6</sup>, comte de la

5. L. DESSALLES, *Histoire du Périgord*, t. I, p. 139.

6. A. STRONSKY, *Légende amoureuse de Bertran de Born, et Généalogie des comtes de Périgord*, p. 102 et suivantes. Cet ouvrage, beaucoup plus complet que les anciennes généalogies, corrige bien des erreurs et comble beaucoup de lacunes.

Marche, et, par son mariage, comte de Périgord, fonde un prieuré de religieuses dans la paroisse de Saint-Silvain, sur la rive gauche de la Dordogne, en aval de Bergerac, où, du chef de son épouse, il possède de grands domaines. Le comte remet aux moniales tous les droits qu'il tient sur l'église paroissiale et ses dépendances; il leur abandonne tous les biens qu'il possède dans la paroisse, y compris ses droits seigneuriaux. La prieure est, désormais, « dame de ce lieu ».

L'existence de ce prieuré est attestée dans plusieurs chartes de Saintes, en particulier, par les chartes 140, 21 et 192. Toutefois, ce premier prieuré n'appartient pas à l'abbaye de Saintes, qui, alors, n'était pas encore fondée. C'est par la suite qu'elle recueillera les biens de la première communauté, dont on ignore à quel ordre elle appartenait.

Au cours du XI<sup>e</sup> siècle, un différend s'élève entre les moniales et leur voisin, le seigneur de Gardonne. Se trouvant, ou se croyant lésé dans ses droits féodaux ou ecclésiastiques, sur des terres aux limites incertaines entre Saint-Silvain et Gardonne, cet irascible personnage chevauche un jour vers le prieuré, et, selon la charte 192, « prit et brûla l'église et tout le village ». Ce forfait a dû être commis avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons trouvé aucune trace de sanction, ni de la part de l'évêque, ni de celle des comtes de Périgord, protecteurs naturels du couvent fondé par leur grand-père. Peut-être est-ce parce que, vers 1004, un crime avait été commis sur la personne de Boson II, empoisonné par son épouse. Ses fils, Hélié II et Boson III, ne devaient pas chercher à se poser en justiciers. Le seigneur de Gardonne, à peu près sûr de l'impunité, n'a eu aucune hésitation, il avait déjà oublié la terreur de l'an mil. Le prieuré et l'église détruits, les religieuses disparues, la terre avec les droits seigneuriaux et ecclésiastiques, de même que les biens personnels offerts par Boson le Vieux, retournent au domaine comtal.

#### *Boson III et son fils Aldebert II.*

Cependant, les petits-fils de Boson le Vieux décident de relever les ruines et d'offrir l'église de Saint-Silvain et le prieuré à l'abbaye royale de Saintes, dont l'église a été consacrée en 1017 et qui jouit d'une grande notoriété<sup>7</sup>. Seule, la charte 181 parle

7. L'abbesse de Saintes jouissait des prérogatives et des privilèges des plus grands seigneurs. L'abbaye, presque l'égale de Fontevault, recevait deux groupes de religieuses : les dames, issues des plus nobles familles, parmi lesquelles on choisissait les abbesses, les prieures et les autres dignitaires du monastère; et d'autre part, des jeunes filles d'origine plus modeste, les sœurs. Être admise, même parmi elles, était une faveur très recherchée, que les familles reconnaissaient par des dons importants (chartes 145, 148 et 169).

de la participation d'Hélie II à la restauration du prieuré : « Hélie et Boson, son frère, ont donné à Sainte-Marie et à Saint-Silvain tout ce qu'ils possédaient et tenaient, tant dans le village que dans la paroisse, sans en rien retenir ». On ne peut expliquer l'absence du nom d'Hélie II dans les chartes 21 et 22, que par le laps de temps qui s'est écoulé entre le don symbolique et la réalisation du projet de reconstruction, au cours duquel Hélie II est décédé, à une date inconnue.

La charte 21 précise que « Boson fonde ce monastère... pour le salut de son âme et celle de ses parents ». Et selon la charte 22, « Boson, comte de Périgord, et son fils Aldebert, ont donné et concédé, à perpétuité et à jamais, l'église de Saint-Silvain et ses dépendances à l'église de la bienheureuse Vierge Marie de Saintes et à Arsende Brune, abbesse du même lieu, à cette fin qu'elle y établisse de saintes moniales, qui, de façon continue, assureront le culte en l'honneur du Christ et de sa mère ». Dans aucun de ces documents, la date de la remise du prieuré à l'abbesse n'est mentionnée. L'abbé Audierne la situe en 1067 <sup>8</sup>, année où Arsende Brune devint abbesse. Boson III étant mort en mars 1072, et son fils Aldebert en décembre de la même année, l'arrivée des Bénédictines à Saint-Silvain ne peut être comprise qu'entre 1067 et décembre 1072 <sup>9</sup>. Au cours de ces quelques années, la famille comtale a accordé d'autres dons au prieuré. Dans la charte 176, « Aïna, comtesse de Périgord (épouse de Boson III) et ses fils, Hélie et Aldebert, concèdent une terre appelée Drulhet ». Et la charte 162 : « Amélia, comtesse, Aldebert, comte, et Aïna, comtesse, donnent à Saint-Silvain une vigne à la Ferrière ». Ces dons ne peuvent pas, non plus, être postérieurs à décembre 1072 puisque le comte Aldebert II y est encore attesté.

Ce comte, dont la charte 21 dit « qu'il respecta les volontés de son père », est loin d'être irréprochable sur ce point. Après la mort de Boson III, Aldebert installe « par la force », à Lamonzie, un fondé de pouvoir qu'il appelle son « vicaire ». Malgré les engagements pris, il le charge de percevoir des droits et des cens — au détriment du prieuré — qui font ainsi retour

8. L'abbé Audierne donne comme référence le *Gallia Christiana*.

9. Dans l'introduction au cartulaire, l'abbé Grasillier donne la date de 1076. Mais dans un autre paragraphe du même ouvrage, il dit que le comte Aldebert II intervient, en 1072, dans les affaires du prieuré. Nous pensons que 1076 est une erreur typographique pour 1067, échappée à l'attention de l'abbé Grasillier. Malheureusement, plusieurs historiens n'ont retenu que la date de 1076, sans plus s'inquiéter de la concordance des textes. La charte 181, parlant de l'intervention d'Aldebert II, ajoute « qu'ils s'était écoulé du temps » pendant lequel les religieuses avaient joui paisiblement de leurs biens, depuis leur installation au prieuré.

à la bourse du comte. En rétribution de ses services, Aldebert II lui accorde une terre, le rapport d'un passage de rivière à Lamonzie, un moulin au port de Prigonrieux et autres avantages retirés aux religieuses. Pourquoi cette volte-face, si peu de temps après les serments de « don à perpétuité et à jamais » ? On peut constater que plusieurs chartes continuent de nommer le comte « seigneur de ce lieu » ; en particulier la charte 181, qui expose en détails l'affaire du vicaire. Or cette qualification est incompatible avec les droits de l'abbesse, qui, selon les volontés de Boson III, n'est tenue par aucun lien de vassalité envers le comte. Elle est « dame spirituelle et temporelle des prieuré, terre et seigneurie de Lamonzie ». L'ancien titre de « seigneur de ce lieu », devenu sans objet par la volonté de Boson III, subsiste cependant dans l'esprit d'Aldebert et de ses successeurs. Et parce qu'ils continuent de s'en prévaloir, ils iront jusqu'à se parjurer quand leurs désirs ou leurs intérêts seront en jeu.

Les protestations des Bénédictines restent vaines. Ni la mort d'Aldebert II, ni celle de son vicaire Constantin, ne terminent le différend, fertile en rebondissements tragi-comiques, où les cascades de décès, de remariages, de naissances, se succèdent à un rythme particulièrement rapide, mettant en évidence la mauvaise foi du second vicaire Garsias, — dont la descendance prendra le nom patronymique de Vicaire —, soutenu par le successeur d'Aldebert II, son fils aîné Hélié IV.

#### *Hélié IV.*

Attesté comme seul comte à partir de 1073, Hélié IV va commettre une faute beaucoup plus grave que son père. En 1077, il viole ouvertement les promesses de ses prédécesseurs et conclut un pacte avec les moines du prieuré de Paunat. « Donation à Paunat par Hélié, comte de Périgord, de l'église de Sainte-Marie et de Saint-Silvain, qui est située... au-dessus du fleuve Dordogne et tout ce qui lui appartient et qui se trouve en son pouvoir..., de sa propre autorité et sur le conseil du seigneur Guillaume, abbé de Saint-Martial, et des moines du couvent de Paunat, pour le salut de son âme et celle de ses parents. »... (1077<sup>10</sup>). Cette charte se garde bien de dire qu'en conséquence de ses nouveaux engagements, « inspiré par le diable », Hélié avait, quelques jours plus tôt, « envahi le monastère et dispersé ses habitants » (charte 21).

Malheureusement pour lui, le moment est mal choisi. C'est,

10. *Annales du Midi*, t. VI, p. 294, (Fragment du cartulaire de Paunat).

en effet, le temps où le grand pape réformateur Grégoire VII vient de triompher de l'empereur d'Allemagne. Au concile de 1074, il a menacé d'excommunication toute personne qui disposerait de bien d'église. Et pour hâter la restitution des droits du clergé usurpés par des laïcs, il a nommé des légats, dont l'un des plus actifs et des plus intransigeants est Amat, évêque d'Oléron. En 1080, un concile se réunit à Saintes, sous la présidence du légat. L'abbesse Arsende, accompagnée de ses religieuses<sup>11</sup>, vient exposer la spoliation dont l'abbaye a été victime. Le comte est naturellement reconnu coupable, et par là, se trouve sous le coup du terrible châtiment dont dispose le légat. Il doit se hâter de réparer sa faute. La charte 21 enregistre la restitution de Saint-Silvain à la dame de Saintes. On devine toutefois, dans la rédaction de ce document, le souci des prélats de ne pas envenimer les choses, et de ménager quelque peu la susceptibilité du comte — un des grands vassaux, tout de même —, qui est dit céder « aux prières de sa mère ».

Les moines de Paunat ayant vidé les lieux, la vie des Bénédictines reprend à Saint-Silvain. Bientôt Hélié IV, soucieux de rentrer en grâce auprès de la puissante abbesse, profite de leur retour pour régler l'irritante question du vicaire. La charte 181 enregistre qu'Hélié, comte, seigneur de ce lieu, fils d'Aldebert, « pour le salut de son âme et celle de ses parents, répare la faute commise par son père ». Il destitue le vicaire et enjoint à ses successeurs de ne jamais en mettre aucun autre. Garsias abandonne sa charge « et les droits qu'il tenait illicitement... ». Il accepte 60 sols du recteur de Saint-Silvain. Chacune des parties s'engage « par serment fait sur l'autel », en présence de nombreux témoins. Cependant, il conserve une terre et d'autres avantages, et continue d'habiter à Lamonzie. Nous verrons que, sur la fin de sa vie, « Garsias, vicaire, remet à Saint-Silvain le jardin qui est contre le cimetière, au-dessus de la rivière, pour sa sépulture. » (charte 150).

Peu de temps après, Hélié IV conclut une transaction avec l'abbesse, venue à Saint-Silvain. Il lui cède « un domaine appelé Frotaire, près du château de Bergerac ». La charte 141 précise qu'en échange, il reçoit 600 sols<sup>12</sup>. Comme précédemment, cette transaction revêt la plus grande solennité; elle a lieu dans l'église; la charte est déposée sur l'autel, après que le comte

11. Les Bénédictines de Saintes étaient autorisées, par la règle de leur Ordre, non seulement à recevoir des prêtres et des religieux et même des laïcs, mais encore à sortir de leur monastère quand les circonstances l'exigeaient.

12. La dame de Saintes jouissait du privilège de battre monnaie. Cette monnaie était très appréciée, au contraire de celle du comte.

« l'aît liée avec une courroie à laquelle il a fait un nœud », en présence d'Othon de Bergerac, de Guy de Mussidan et d'autres personnages importants. La réforme grégorienne a entraîné d'autres restitutions de biens ecclésiastiques, au bénéfice du prieuré. Vers 1086, l'évêque de Périgueux, Renaud de Thiviers, remet à Sainte-Marie et à Saint-Silvain l'église de Coutures <sup>13</sup>, sur le conseil d'Elie de Labrea, archiprêtre dont dépend cette église. Ce don a été concédé et confirmé par Drogo de Puy-Agut, Entregot et Second de Gardonne, selon la charte 180. Par la suite, Second de Gardonne offrira encore une terre à Saint-Victor (la Force), don enregistré par la charte 161.

*Aldebert III et Guillaume Talairand.*

Après la mort d'Hélie IV, en 1104, le pouvoir comtal passe conjointement à son frère Aldebert III et à son fils aîné, Guillaume Talairand; son second fils, Hélie Rudel, est écarté du gouvernement du comte jusqu'à la mort presque simultanée des deux comtes vers 1115-1116. Ceux-ci se rendent à Saint-Silvain et « renouvellent les dons faits par leurs prédécesseurs et les accroissent », comme le dit la charte 132. La comtesse ratifie les dons accordés par Hélie IV, « des forêts, des eaux et de la plaine ». Ces engagements extrêmement importants reconnaissent, une fois encore, les droits seigneuriaux de l'abbesse et mettent en jeu la parole des nouveaux comtes pour l'avenir. La cérémonie se termine par l'offrande de 200 sols au comte et de 30 sols à la comtesse.

Si, jusque vers 1115, Aldebert III est plusieurs fois témoin de dons importants faits à Saint-Silvain, et si aucune charte ne met en cause son loyalisme envers le prieuré, il n'en est pas de même pour son neveu Guillaume Talairand. Au cours des années écoulées depuis 1080-1081, Saint-Silvain a connu une grande prospérité, qui excite des convoitises. Les moines de Paunal, en particulier, gardent la nostalgie de cette terre d'abondance. Leurs regrets poussent l'abbé de Saint-Martial à intriguer auprès du comte, qui finit par céder à ses perfides conseils et à ses promesses. Très peu de temps après la mort d'Aldebert III, vers 1116, Guillaume Talairand se parjure et renouvelle le geste coupable de son père en 1077.

L'évêque de Périgueux, saisi d'une plainte de l'abbesse de Saintes, fait le récit de ce forfait dans la charte 22. « Par inspiration diabolique, il vend la sus-dite église (Saint-Silvain) aux

13. L'église de Saint-Pierre de Coutures, commune de Monestier, est restée aux mains de l'abbesse de Saintes jusqu'à la Révolution. L'archiprêtre avait alors son siège à Gageac, à deux lieues de Coutures.

moines de l'église de Saint-Martial de Limoges, pour la somme de 1.000 sols; et de plus, par surcroît de malice, ayant pénétré à main armée dans l'église, en chasse avec violence les servantes du Christ, et les contraint à se rendre à pied à Saintes ». Et après un tel scandale, les moines de Paunat n'ont eu aucun scrupule à reprendre possession du prieuré.



Eglise de Sainte-Marie et Saint-Silvain  
Le clocher et le mur Nord

Or, à cette époque, le pape Grégoire VII est mort depuis longtemps, la position de ses successeurs à l'égard des grands est loin d'être aussi ferme. Aussi le procès engagé par l'abbesse devant la cour de justice épiscopale va-t-il traîner en longueur. L'évêque est obligé de tenir compte du rang des parties en cause; il use, mais en vain, de toute sa diplomatie pour obtenir un arrangement amiable. Et la situation s'est compliquée du

fait de la mort du coupable, Guillaume Talairand, très peu de temps après sa faute, et c'est son frère Hélié V Rudel qui a pris le titre de comte. N'ayant eu semble-t-il, aucune part à la spoliation, il ne veut pas être mêlé au procès, car il n'y paraît jamais. L'évêque Guillaume d'Auberoche lui-même, meurt en 1128, avant le règlement de l'affaire. Son successeur, Guillaume de Nanclars, doit reprendre toute la procédure. Notre érudit collègue, Mgr Bézac, a exposé l'aspect juridique de ce procès ecclésiastique. Dans sa traduction de la charte 22, nous pouvons suivre l'abbesse Sybille, accompagnée de ses religieuses, « et d'un bon groupe de clercs et de religieux », prêts à répondre à l'abbé de Saint-Martial, se présentant devant la cour, tandis que l'abbé dédaigne de comparaître et même de se faire représenter. Les moines de Paunat suivent son exemple.

La sentence est enfin rendue le 14 juin 1131. L'évêque « adjuge à l'abbesse Sibylle l'église et le domaine de Saint-Silvain, biens restitués, qui avaient été injustement accordés par Guillaume, comte, aux moines de Limoges, et dont ceux-ci s'étaient emparés par la violence ». Quant aux moines, installés à Saint-Silvain depuis une quinzaine d'années, conscients du mauvais pas où ils se trouvent engagés, « après avoir fait argent de toutes les provisions de l'église, et mis en gage ce qu'ils ne pouvaient vendre, ils se sont enfuis nuitamment, laissant maison et église dépourvus de tout ».

#### *Hélié V Rudel.*

L'évêque reconduit lui-même les Bénédictines à Saint-Silvain. Là, le fils du coupable, Hélié Talairand, et sa femme Philippa <sup>14</sup>, en vertu de la sentence de l'évêque, « prononcent l'expulsion des moines, rendent l'église et le prieuré à l'abbesse et augmentent les dons accordés par leurs prédécesseurs ». Ils remettent l'église « aux mains de dame Agnès, religieuse ». Peut-être vient-elle d'être désignée pour être la nouvelle prieure. Ces événements, dit toujours la charte 23, ont lieu « au temps du comte Hélié Rudel ». Ce dernier ne semble pas y avoir pris part. La situation matérielle des religieuses, bien précaire au moment de leur retour, va s'améliorer rapidement, grâce à la considération dont elles n'ont pas cessé de jouir. Le comte Hélié V Rudel séjourne souvent en Bergeracois; ses châteaux de

14. Hélié Talairand est dit « prince de Périgord », dans la charte 23. Son frère et lui ont été écartés du pouvoir comtal par leur oncle Hélié V Rudel, après la mort de leur père. Ils ont vécu, en majeure partie, dans leur apanage de Montignac, tandis que les enfants d'Aldebert III, cousins germaines d'Hélié V Rudel, vivaient dans leur apanage de Grignols.

Bergerac et de Montcuq sont très proches du monastère; il donne l'exemple de la générosité. Ce seigneur pillard, connu pour son expédition mémorable, où il s'était emparé du blé des chanoines de Saint-Front de Périgueux, apparaît dans les chartes sous un tout autre jour. Il a de bonnes relations avec ses voisins et vassaux, semble les connaître tous personnellement, s'entretient avec certains de leurs affaires de famille et leur donne de bons conseils. Il protège les religieuses et offre... « pour le salut de son âme, une forêt appelée Bouan, en aleu » (charte 163). Un paysan, Gauzmarle cadet, qui cultive quelques lopins de terre sur la terre donnée, versera ses redevances au prieuré, son nouveau maître. Et, sur le conseil du comte, de qui il reconnaît tenir une autre partie de cette forêt, également appelée Bouan, Hélie Rammulfe de Rouffignac l'offre également avec les paysans qui y demeurent (charte 164) <sup>15</sup>.

Nous voyons encore Audenos de Gardonne, fille du seigneur de ce lieu, et veuve de Raymond d'Estissac, qui, désirant se faire religieuse, « donne et concède... sur le conseil du comte Rudel, un domaine près de Pomport » (charte 169). Il est probable que le comte a donné les mêmes conseils à d'autres personnes; toutefois les chartes n'en font pas mention. Cependant, bien des difficultés restent à résoudre à Saint-Silvain. Que de transactions faites par les moines, que les Bénédictines doivent s'efforcer de faire annuler. Dans certains cas, c'est impossible. La charte 201, par exemple, montre un particulier qui refuse de rendre au prieuré une terre, donnée autrefois par une personne généreuse, mais que les moines lui ont vendue. Saint-Silvain en perd définitivement la propriété; il ne recevra plus que les droits seigneuriaux qui y sont attachés : « 6 deniers d'oublies aux Rameaux ». D'ailleurs, le procès entre l'abbesse et l'abbé de Saint-Martial n'est pas terminé. Ce dernier a refusé d'accepter la sentence de l'évêque de Périgueux. La contestation va durer près de vingt ans encore. Le 9 février 1147-1148, l'archevêque de Bordeaux, légat du pape, rend une sentence arbitrale (charte 25). Mais ce n'est que le 28 juillet 1148 que l'abbé de Saint-Martial accepte enfin de transiger. L'abbesse garde Saint-Silvain; mais chaque année, à la fête de l'Assomption, la prieure

15. La forêt de Bouan s'étendait au Moyen Age tout au long du pied des coteaux, sur les paroisses de Saint-Laurent, le Monteil, Saint-Silvain et Rouillac. Des défrichements la partagèrent en deux vers le XV<sup>e</sup> siècle. Un document des Archives des Pyrénées-Atlantiques dit qu'en 1473, il y a deux forêts, et que le seigneur de Montcuq les loue « les années d'agland » (où il y a des glands). Pendant la Révolution on y fit abattre les chênes pour la construction de navires de guerre. La forêt a à peu près disparu; quelques vestiges subsistent seuls du côté de Rouillac.

devra remettre une demi-livre d'argent au prieur de Montandra, dépendant de Saint-Martial (charte 24).

*Après le cartulaire.*

Il est fort regrettable que les dernières en date des chartes concernant Saint-Silvain soient celles dont nous venons de parler. A partir de ce moment, les documents deviennent extrêmement rares, voire inexistants, à une époque où tant d'événements vont bouleverser le Bergeracois. C'est d'abord, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la disparition du comte Hélié V Rudel. La région de Bergerac, qui était son apanage, échappe dès lors au nouveau comte de Périgord, Bosen de Grignols, son cousin; des seigneurs particuliers s'y établissent, les Rudel de Bergerac, qui y resteront jusqu'à la mort du dernier descendant, en 1334. Or, qu'ils descendent ou non du comte Hélié V Rudel, aucun d'eux n'a jamais témoigné le moindre intérêt à Saint-Silvain. Peut-être même ont-ils commencé à empiéter sur ses droits, et aux heures de danger, ils l'abandonnent à son triste sort.

C'est également au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, qu'Henri II Plantagenet, héritier du trône d'Angleterre et second époux de la duchesse Aliénor, fait passer le duché d'Aquitaine sous sa domination. Une longue rivalité commence entre le roi de France et le roi-duc. Pendant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et le début du XIII<sup>e</sup>, les combats se déroulent dans le Nord du Périgord; le Bergeracois jouit encore d'une sécurité relative qui permet au prieuré de continuer sa paisible existence. Hélas ! en 1219, le prince Louis, futur Louis VIII, cherche à chasser les Anglais d'Aquitaine. La vallée de la Dordogne sert, dès lors, de champ de bataille. Français et Anglais, tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, ravagent la contrée jusqu'en 1226, où les troupes d'Henri III d'Angleterre prennent Bergerac et forcent son seigneur, Hélié Rudel le Vieux, à rendre hommage à leur roi.

Au cours de ces campagnes, des châteaux-forts voisins, celui de Gageac et probablement celui de Gardonne, sont « pris et détruits », selon Boissier de Maumontel. C'est également l'époque où le siège de l'archiprêtré, qui était à Gageac, a été transféré à Flaugeac, l'église ayant dû partager le triste sort du château. Qu'en est-il de Saint-Silvain, juste au bord de la rivière et tout proche de la route qui traverse la plaine ? Ni l'église, ni le prieuré ne sont pourvus de défense. Et si, par miracle, ils ont été épargnés, la guerre recommence en 1254. La défaite et la captivité du seigneur de Bergerac ont pour conséquence l'occupation de la région par les Anglais jusqu'en

1264. Ils y établissent des garnisons, en particulier à Montcuq et à Gagcae, peu distants du prieuré. Comment les religieuses pourraient-elles empêcher les spoliations et les ravages sur leurs terres ? Comment ont-elles pu, même, continuer à demeurer dans leur couvent ? Le déclin, commencé avec les campagnes de 1219-1226, s'intensifie et va devenir irrémédiable. Seule, une période moins troublée, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et jusque vers 1320, leur permet de rester encore. Mais à cette date, Saint-Silvain ne compte plus que deux religieuses. A la mort de la prieure, Bègue de Caumont, la dernière Bénédictine part chercher refuge à Saintes<sup>16</sup>. Les bâtiments abandonnés et probablement en partie ruinés, achèvent de tomber. Ils ne seront jamais relevés. L'église seule a été réparée au XIV<sup>e</sup> siècle, ou même probablement entièrement reconstruite; les archéologues datent, en effet, de cette époque les parties les plus anciennes, le clocher, en particulier, de l'édifice actuellement existant.

Un peu plus tard, les précautions prises par le pape pour garantir le temporel du prieuré se révélant inefficaces à cause de l'éloignement entre Saint-Silvain et l'abbaye, ces biens sont unis à ceux du clergé de Sarlat. Malgré tout, la guerre et l'anarchie qui désolent le Bergeracois jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans favoriseront les spoliations commises par les seigneurs voisins, et en particulier, ceux de Montcuq.

Cependant, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, on trouve dans la paroisse voisine l'attestation de l'existence d'un petit couvent d'hommes, relevant de Notre-Dame de Saintes. En 1305, le pape Clément V le confie à un moine nommé Guillaume Gilbert<sup>17</sup>. Cette communauté va continuer d'exister après le départ des religieuses, et même après la campagne du comte de Derby, en 1345, et l'occupation de la région par les Anglais. Sa chapelle, sous le vocable de Saint-Martin, figure sur la liste des églises paroissiales et chapelles dressée en 1365, à l'occasion du fouage levé par le Prince Noir. Comme le village autour de Saint-Silvain avait pris, au XI<sup>e</sup> siècle, le nom de Lamonzie, un lieu-dit appelé « le Monge », dans l'ancienne paroisse de Saint-Martin de Gardonne, est vraisemblablement le lieu où s'élevait ce petit couvent, totalement disparu pendant la seconde moitié de la guerre de Cent Ans.

16. J. MAUBOURGUET, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. I, p. 268, note 2. Après le départ de la dernière religieuse, le pape unit le prieuré de Saint-Silvain à l'abbaye de Saintes. Cette réunion eut lieu sous le pontificat de Jean XXII (lettres du 20 mai 1323 et du 14 mai 1324).

17. J. MAUBOURGUET, *op. cit.*, p. 268, note 3.

## II

## LE TEMPOREL DU PRIEURÉ

*L'administration.*

On sait que nos campagnes, ruinées et dépeuplées par les invasions barbares, les guerres et l'anarchie qui ont régné tout au long du haut Moyen Age, doivent leur repeuplement et la remise en culture des sols, en très grande partie, à l'action des communautés religieuses. Le prieuré de Saint-Silvain a joué ce rôle, dans la plaine à l'Ouest de Bergerac, à partir du XI<sup>e</sup> siècle. Peu d'années après sa fondation, ses biens sont devenus si nombreux qu'une administration, sur le modèle de celle de l'abbaye, a dû être mise en place.

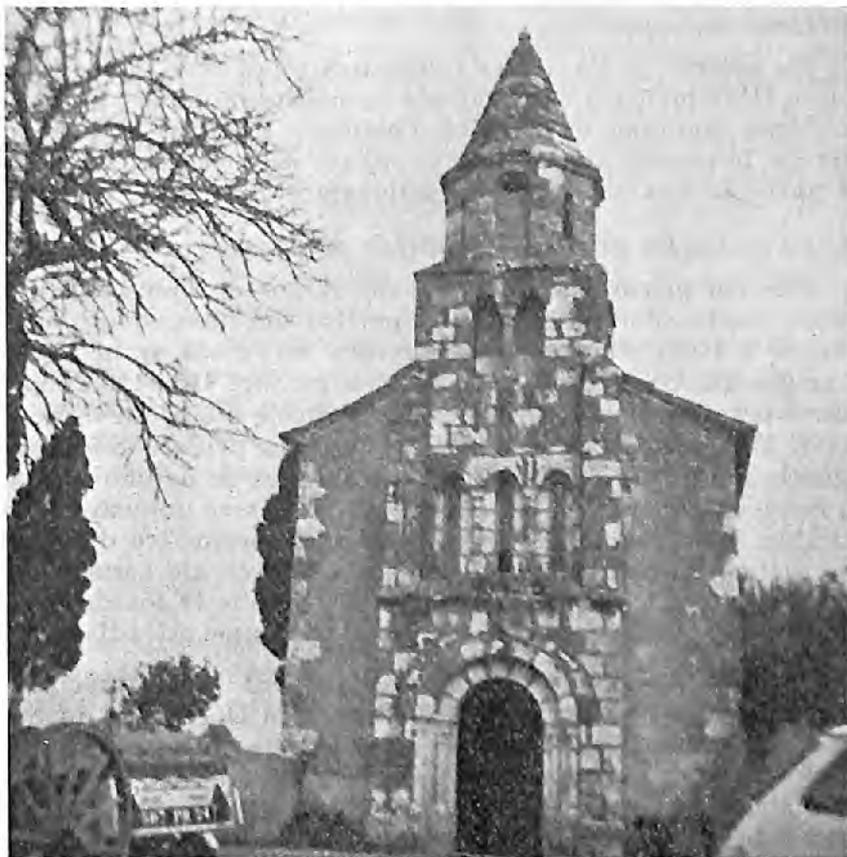
Outre ses devoirs de supérieure des Bénédictines, assumés avec l'appui du chapelain, la prieure est au centre de toutes les activités, tant spirituelles que temporelles. Elle prend toutes les décisions importantes concernant cette sorte de grosse entreprise agricole qu'est devenu le prieuré. Comme l'abbesse, elle est aidée, dans ses multiples tâches, soit par des clercs, soit par des laïcs.

Le prévôt exerce des fonctions judiciaires au nom de la dame de Saintes, car elle jouit de toutes les justices sur les terres du prieuré. Il a aussi un rôle d'intendant auprès des tenanciers des manses et des bordes appartenant en propre à Saint-Silvain ; il fait répartir et surveiller les travaux des champs dans la réserve — et la dispersion des fonds ne facilite pas sa besogne —. Il fait procéder aux opérations de quartage et de dime, traite avec divers artisans pour des constructions ou des réparations de bâtiments, d'outils, etc... Le sergent, lui, veille à l'ordre public et arrête les délinquants éventuels.

Le trésorier perçoit les cens et rentes en espèces : acapte, esporle, droits de quête, de justice, etc, certaines redevances, comme la valeur des « oubliés », ou celle du luminaire de l'église, aux jours de grande fête. Sa caisse fournit à la prieure les sommes qu'elle verse au cours de transactions. Le cellerier reçoit les denrées et veille à la conservation de celles qui proviennent des récoltes de la réserve, il s'occupe des redevances en nature, apportées tout au long de l'année par les tenanciers ou offertes sur leurs biens par des fidèles. Il est plusieurs fois nommé dans

les chartes; une fois, même, il écrit le texte de l'une d'elles (charte 198).

Le prieuré est encore un établissement charitable. Aussi les pauvres, les infirmes, les pèlerins, y sont-ils accueillis; ils ne repartent pas sans avoir reçu une aumône; parfois même ils trouvent le gîte et le couvert.



Eglise Saint-Pierre de Coutures

Certaines de ces fonctions pouvaient être confiées à des religieuses. D'autres nécessitaient la présence d'un homme, religieux ou laïc. Ensemble, ils concouraient à la bonne gestion du temporel du prieuré.

Mais le rôle de la prieure ne se bornait pas à coordonner les activités de ses subordonnés. C'est sur elle que reposaient

les bons rapports avec le voisinage. En plus de la visite annuelle de l'abbesse <sup>18</sup>, la prieure reçoit des personnages importants: les comtes, les seigneurs locaux, les Prévôts de Bergerac, de riches propriétaires terriens venus à Saint-Silvain pour conclure une transaction, offrir un bien, ou simplement pour y faire leurs dévotions. Elle a intérêt à les ménager, et doit se montrer diplomate pour nouer ou entretenir les meilleurs rapports avec eux. On sait quels malheurs fondent sur le prieuré chaque fois qu'un différend les oppose.

En somme, si les autres religieuses répondent au désir de Boson III, « mettre à Saint-Silvain de saintes moniales, assurant de façon continue le culte en l'honneur du Christ et de sa mère », la pauvre prieure se voit obligée de consacrer une bonne partie de son temps en occupations profanes.

#### *La prieure Aléaidis de Montausier.*

Elle fut prieure de Saint-Silvain autour de l'an 1100. Plusieurs chartes, dont la charte 133, portent son nom et sont antérieures à 1100; d'autre part, la remise entre ses mains de la chapelle de Sainte-Foy-de-Gardonne est de 1104-1105. Sans autres précisions on ne peut évaluer la durée du séjour d'Aléaidis de Montausier à Saint-Silvain en tant que prieure. Son intelligence, son esprit d'organisation, ses qualités de psychologue et sa fermeté de caractère lui ont permis de laisser une empreinte durable. Une dizaine de chartes vont nous permettre d'étudier son action. La charte 131 est une sorte de livre de comptes où sont inscrits « les dons qu'ont faits les barons et les dames à Saint-Silvain, et les acquisitions faites par dame Aléaidis. »

Voici le récit du don fait par Hélie, prévôt de Bergerac pour le comte, et par ses frères, « des eaux de la Dordogne, au lieu de Blanzac <sup>19</sup>, tout au long de la terre de Grimoard Ebrard... les rives autour de ces eaux, le passage de rivière et deux moulins, en toute propriété... Et s'ils avaient eu d'autres moulins, ils les auraient aussi donnés. » La charte 133, se rapportant au même événement, « a été liée avec une courroie » et remise aux mains de la prieure. « Ils ont fait ce don, non pour tirer profit de ce qu'ils possédaient, ...mais pour le salut de leur âme et celle de leurs parents. » La prieure va mettre au point le degré de désin-

18. Dans ses voyages, l'abbesse était accompagnée de son chapelain, de son secrétaire, et d'un noble de ses vassaux qui commandait une petite escorte.

19. Blanzac, lieu-dit à Prigonrieux. Le nom de Prévôt, qui à l'origine désignait une fonction, ainsi que le précise la charte, est devenu le patronyme de cette famille. Dans une charte antérieure Hélie Prévôt et ses frères avaient donné la dime des poissons pris à Blanzac (charte 196).

téressement de cette famille. Les deux chartes mentionnent que : « dame Aléaidis a donné 10 sols et la protection de Sainte-Marie de Saintes à Hélié et à Aldebert, son frère. » De plus, charte 131 : « Moi, Aléaidis, j'ai donné aussi à Grimoard et à sa sœur Stéphanie, et à Hugues Prévôt, 8 sols. Et encore, pour ces eaux, j'ai donné 10 sols à Bernard de Campsegret et 10 sols à Raymond Othon (son frère) et un vêtement qui valait 10 sols »<sup>20</sup>.

Les Prévôt ne sont pas les seuls à « donner des biens pour le salut de leur âme ». La charte 131 continue ainsi : « Géraud Audebert et Stéphane Brun ont donné à Saint-Silvain les serfs qu'ils ont au vignoble de Drulhet, de qui ils reçoivent 30 pains et 30 setiers de vin. Et ils ont reçu 27 sols ». Mais la charte 134 rapporte que la prieure « a donné tout ce que cela valait, 20 sols. » Il y a donc eu marchandage.

Nouvelle transaction : « Dame Aléaidis a acquis la dime du verger et du vignoble d'Arnaud Hélié et de Géraud Nègre, à la Ferrière<sup>21</sup> ; elle a coûté 14 sols ; à condition que, si leurs enfants ou leurs descendants voulaient reprendre cette dime, ils rendraient les 14 sols ». La charte 136 reprend les mêmes termes, mais ajoute : « S'ils ne remettaient pas les 14 sols, ils seraient excommuniés ». Plusieurs chartes se terminent par cette menace, ou un anathème contre ceux qui trahiraient leurs engagements.

Nous trouvons encore (charte 131) : « Hélié de Clérans donne... la moitié du quartage d'Artigis, 1 porc, 4 pains et 2 setiers de vin. Et tout cela a coûté 14 sols »<sup>22</sup>. Mais la transaction la plus importante est celle par laquelle le seigneur de Gardonne offre ses droits sur l'église (ou chapelle) de Sainte-Foy de Gardonne.

Trois chartes se rapportent à cet événement, auquel l'évêque et le comte Aldebert III sont venus assister. « Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, donne à Sainte-Marie et à Saint-Silvain la chapelle de Gardonne, que concèdent Ebrard de Gardonne et son fils Aymeric de Chateauneuf. Tous deux

20. La famille de Campsegret a des liens de parenté avec les Prévôt. A une date indéterminée, Raymond de Campsegret, son frère et sa mère « donnent pour le salut de leur âme et la sépulture de Guillaume, leur frère, une métairie à Fraus, appelée Augarenche ».

21. La Ferrière est situé à Gageac-Rouillac. A quelque distance, même commune, on trouve le lieu-dit : le Trouillet, autrefois « Drulhet », où se trouve encore un très beau vignoble.

22. Hélié de Clérans (charte 165) donne, à une date indéterminée « la moitié de la terre qu'il possède à Bouan » (près du Montell). Un autre membre de la famille de Clérans (charte 190) « donne 2 dénaires d'un vignoble » qu'il possède sur le coteau de Saussignac.

font ce don pour le repos de l'âme de leurs parents et de leurs ancêtres, à la condition que, si le fils de Martin des Combes devenait prêtre, il recevrait une chapellenie à l'Abbaye-aux-Dames ». Parmi les témoins, le comte Othon de Bergerac, Aléaidis et Sibylle, religieuse, et beaucoup d'autres. La charte 139 reprend à peu près les mêmes termes, en insistant sur la châtellenie qui doit être attribuée au fils de Martin des Combes, ou « s'il ne devenait pas prêtre, à l'un de ses descendants, par priorité sur tout autre ecclésiastique ». Enfin, la charte 192, portant toujours la même condition, nous livre le secret du trouble de conscience d'Ebrard de Gardonne. Il offre cette église « pour le salut de son âme et celle de son grand-père qui brûla l'église de Sainte-Marie et de Saint-Silvain, et tout le village ».

Le moins qu'on puisse penser de l'exigence du seigneur de Gardonne est qu'elle était tout à fait hors de proportions avec le don de cette petite église, dont le desservant ne devait retirer que de modestes ressources. Au contraire, chacun des quatre chapelains qui assuraient le service divin à l'abbaye jouissait de bénéfices très importants.

Remarquons qu'avec les comtes, quelques familles, parmi les plus notables en Bergeracois, ne se sont fait aucun scrupule de recevoir de l'argent, en échange de biens qu'elles prétendent offrir « pour le salut de leur âme ». Toujours dans la charte 131, Pétronille de Lévignac cède un manse, appelé « Le Gueil »<sup>23</sup>, et sa terre. A une autre date, cette dame a remis le manse de Malromet (charte 193), pour la sépulture de sa fille Murmundis ». Mais ce deuxième don n'a pas été remis à Aléaidis de Montausier. La charte 131 nomme encore Girberte Orvens, qui offre un manse appelé Ricardecs, dans la paroisse de Mescoules. La charte 135 mentionne la remise à la prieure par Géraud Joan d'une borde, à Senau, dans Sainte-Marie-de-Razac.

Et voici un autre aspect de l'activité d'Aléaidis. A côté des moulins offerts par Hélie Prévôt et ses frères, elle a fait construire deux autres moulins. « Ils ont coûté 4 livres », somme importante, car c'est le seul exemple d'un bien évalué en livres (charte 131). Il est vrai que les moulins sont d'un bon rapport, si l'on en juge par les redevances fournies par ceux du port de Prignonrieux (charte 158).

Les chartes de la fin du XI<sup>e</sup> et d'une grande partie du XII<sup>e</sup>

23. Le Gueil, lieu-dit dans Prignonrieux, Malromet : lieu non identifié avec certitude ; il existe un lieu-dit dans Issac, mais c'est bien éloigné de Lamonzie.

siècle portent presque toutes le nom de Renaud Vicaire, soit comme témoin, ou qu'il soit directement concerné. C'est le fils de Garsias, l'ancien vicaire du comte, il jouit de certains biens et avantages conservés à son père, et qu'il a hérités. Il habite dans une dépendance du prieuré, qui lui est devenu propre ; il y vient à tous propos demander des faveurs, des denrées, servir de témoin ,etc., en un mot il a une fâcheuse tendance à s'immiscer dans les affaires du couvent. Lasse de ses importunités et de ses exigences, la prieure lui interdit un jour (avant 1107, puisque la religieuse Sibylle est encore présente), l'entrée du prieuré « sauf en cas de guerre », et encore « doit-il y dormir seul ». Il ne lui sera plus rien fourni à l'avenir. Pour se débarrasser de lui, la prieure lui accorde, « derrière l'église, une terre de 4 stades de long, sur 2 1/2 de large ». Mais cette terre sera soumise, comme celles des autres vassaux, aux cens et rentes habituels. Cette transaction est, peut-être, une des dernières conclues par Aléaidis. Rien, malheureusement, ne nous indique ni quand, ni où, se termina sa vie si bien remplie.

#### *La prieure Ymberge.*

Seule, la charte 144 enregistre les dons faits « au temps où vivait la prieure Ymberge ». Ce sont de modestes offrandes ; parfois, plusieurs membres d'une même famille s'unissent pour servir une rente sur un bien commun. Saint-Silvain semble devenu un lieu où se retrouvent parents et amis, à l'occasion de quelque grande fête de la Vierge, vraisemblablement <sup>24</sup>. L'idée d'un pèlerinage local n'est pas à exclure. Ainsi, charte 144 : « Pierre de Thénac donne 12 petites pièces sur sa terre, près de Rieu de Laysse ; Géraud d'Eynesse donne 12 deniers ; Ajena doit 12 deniers sur sa terre de Ribagnac ; Second Grimoard donne 12 petites pièces pour l'âme de son frère Hélié, sur sa terre de Queyssac ; Arnaud, Géraud, El. d'Eynesse, Second Grimoard, prêtre, Amanien Second, mari de P. de Maurens, et ses fils, donnent à jamais, pour la fête de Saint-Front, 12 petites pièces sur le manse de Fissonesse ; Grimoard Vicaire donne, pour lui et son frère, et Guillaume Raymond... des redevances sur toutes les récoltes faites sur la terre qui est contre le cimetière. »

Cette charte semble assez tardive ; elle daterait du milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; les fils de Renaud Vicaire, « Grimoard et son frère », étaient de jeunes enfants lorsque les moines de Paunat

24. Le dimanche qui suit le 8 septembre, fête de la nativité de la Vierge, est encore aujourd'hui le jour de la fête votive à Lamonzie.

occupaient Saint-Silvain de 1115 à 1131, selon la charte 200. La charte 147, où ils peuvent disposer des biens de la famille, ne peut être que postérieure à 1131.

#### *Les bienfaiteurs du prieuré.*

Nous avons déjà vu certains membres de la famille de Gardonne abandonner leurs droits sur deux églises et offrir des terres au prieuré. Après la remise de l'église de Sainte-Foy-de-Gardonne, Aymeric de Chateauneuf offre un manse à Saint-Sernin. Cette paroisse prendra pendant quelques siècles le nom de Saint-Sernin de Lamonzie, le bien offert devant être considérable (charte 170). Guillaume de Gardonne <sup>25</sup> offre trois pièces de terre dans Lamonzie, et le petit bois contigu au vignoble de Drulhet (charte 167). Austria offre le tiers d'une borde à Saint-Avit-du-Moiron (charte 183). Au fil des ans, les enfants d'Austria, « Seguin de Gardonne, Ebrard Espagnol, et sa fille Audéarde offrent une borde appelée « le Prat le Quo ».

Puis Guillaume Seguin, fils de Seguin de Gardonne, donnera « une terre près du Monteil et le quartage sur son manse de Coronencha, dans Sainte-Marie de Rouillac » (charte 175). Sur ce manse, il ne donne qu'une rente et conserve la terre. Sans qu'il soit possible de préciser le degré de parenté de Grimoard de Gardonne avec les précédents, il offre le manse d'Abugazo, dans la paroisse de Coutures (charte 186). Grimoard Seguin, lui, offre une partie d'un vignoble sur le coteau de Saussignac, contigu à celui qu'a donné, simultanément semble-t-il, d'après le texte des chartes, Raymond Fitzaboutz, fils de Pierre de Clérans (chartes 189 et 190). Raymond Itier et son épouse Ajena (charte 191), leur fils Itier de Gardonne, Audenos, tante d'Itier, se montrent également généreux.

La famille de Thénac les imite. Grimoard de Thénac <sup>26</sup>, grand propriétaire terrien, dont les domaines s'étendent sur le

25. Guillaume de Gardonne est attesté en 1076 dans le cartulaire de l'abbaye de Conques en Rouergue, à propos du don du manse de Vinayrols à cette abbaye, par Foulques, seigneur de Pineuilh, et son épouse. L'église qui y sera bâtie, dédiée à sainte Foy, sera à l'origine de la fondation de la bastide de Sainte-Foy-la-Grande, au XIII<sup>e</sup> s. Austria et ses fils y sont également attestés comme participant au don de l'église de Saint-Martin de Braigs, sur laquelle ils avaient des droits. Ils sont donc proches parents de la famille de Pineuilh. (André CAYRE, *Sainte-Foy-la-Grande et ses environs dans le passé*).

26. Thénac, lieu-dit, actuellement dans Rouillac. La tradition veut que le prieuré y ait fait élever une chapelle dédiée à saint Michel. Elle a totalement disparu, seul le lieu-dit Saint-Michel en conserve le souvenir. Au XV<sup>e</sup> siècle, les d'Albret, seigneurs de Montcuq, en disposent. Charles d'Albret le jeune donne le domaine de Thénac à sa fille bâtarde, Blanche, en 1463. En 1541, un des hommagers de François I<sup>er</sup> d'Aydie, alors seigneur de Montcuq, se titre « sieur de Saint-Michel. » Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Isaac Fumouza, sieur de Thénac, signe une reconnaissance de fief en faveur de l'abbesse de Saintes.

Monteil, Lamonzie et Rouillac, au pied des coteaux, fait plusieurs dons successifs: 3 sesterées de terre dan Lamonzie (charte 149), puis la moitié du Bosc, la borde appelée Rudel et 3 sesterées de terre près de la route qui va à Gardonne (charte 168). Il offre encore une borde à Senau (charte 187). Tout cela « pour le pardon de ses péchés et le repos de l'âme de son épouse ». Le seigneur Géraud d'Eynesse a donné une borde près de l'église de Prigonrieux, d'autre part, il a offert « la dîme de tous les poissons pris à Eynesse <sup>27</sup> » (charte 195). Et il est nommé deux fois pour de petites offrandes dans la charte 147, ainsi que plusieurs membres de sa famille.

(A suivre)

Marthe MARSAC.

---

27. Eynesse (Gironde), en aval de Sainte-Foy-la-Grande.

# SUR TROIS PORTRAITS

## conservés au Château de Bourdeilles

---

Lorsque, en 1962, après avoir fait don du château de Bourdeilles au département de la Dordogne, la famille de Boussu-Walcourt, héritière du marquis de Bourdeille, fit déménager le mobilier qu'elle emportait en Belgique, une partie de la bibliothèque du marquis fut laissée sur place, ainsi que quelques tableaux, jugés sans doute sans intérêt familial par les Boussu-Walcourt. Par contre, plusieurs tableaux furent par eux emportés : nous avons eu la chance de les photographier au moment où les déménageurs les installaient dans une tapisserie et nous avons présenté ces photographies <sup>1</sup> dans *Périgord actualités* (n°s des 17 et 24 octobre 1970).

Parmi les portraits qui furent laissés, et qui sont donc devenus la propriété du département <sup>2</sup>, nous voudrions en présenter trois, très différents de qualités, de dates et de facture. Le premier est un portrait du duc François de Montmorency (1530-1579). La toile, non encadrée, mesure 140 × 100. Personnage debout, à mi-corps, tourné de trois-quarts vers sa droite. Toque de velours noir surmontée d'une plume blanche, brodée d'X d'or et d'une sorte de broche d'or. Manteau d'hermine assez court. Col blanc, rabattu. Pourpoint noir à boutons d'or. Collier d'or à deux rangs avec une breloque et un médaillon. Sur le cœur, plaque de décoration de l'ordre de la Jarretière (croix de gueules inscrite dans un cercle avec l'inscription : « Honni soit qui mal y pense »); l'ensemble lance, en forme de croix, des rayons d'or. Ceinture de cuir noir avec baudrier semblable portant l'épée. Cordon bleu du Saint-Esprit barrant en sautoir la poitrine, mais de l'épaule gauche à la hanche droite sur laquelle est la croix.

La main gauche, potelée, est appuyée sur la hanche et tient un gant à crispin; la droite semble, de l'index, montrer quelque chose. Bas de chausse bouffant, noir avec des bandes jaunes.

1. C'étaient les portraits de Brantôme, de Catherine de Médicis, de Fénelon, de Louise-Marguerite Bouchard d'Aubeterre, des deux sœurs Emé de Marcieu, ainsi que le portrait, peint vers 1820, d'une jeune femme, probablement une Bourdeille.
2. Après restauration par les soins du Service des Monuments historiques, ils sont actuellement déposés à la Conservation d'Aquitaine, à Périgueux.



Portrait de François de Montmorency.

Visage long; sourcils, moustache et barbe blonds; yeux bien fendus et vifs, nez fort, bouche charnue très rouge.

En haut et à droite, on aperçoit par une fenêtre un arbre qui se découpe sur un ciel bleu. En bas et à droite, inscription en capitales (10 lignes) :

FRANCOIS  
DVC DE  
MONTMORENCY  
PAIR ET MAL DE  
FRANCE G<sup>D</sup> ME  
DE LA MAISON DV  
ROY GOVVR  
DE PARIS  
ET DE LISLE  
DE FCE

Ce François, duc de Montmorency, était le fils aîné du connétable Anne de Montmorency et de son épouse, Madeleine de Savoie. Il eut une carrière brillante de par les privilèges que lui accorda le roi Henri II. Celui-ci, en effet, lui fit épouser en 1554 une fille bâtarde qu'il avait eue d'une piémontaise, Fillipa Dux, laquelle fille était alors veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro. Ce mariage valut au jeune mari d'être nommé, en 1556, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, grand-maître de France en 1558, maréchal de France en 1559. « Personne n'ignore la violence extrême faite par Henri II et par le connétable Anne de Montmorency au maréchal de Montmorency, son fils aîné, pour lui faire épouser sa bâtarde légitimée, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, sans enfants... », dit Saint-Simon (*Mémoires*, édit. de la Pléiade, V, p. 584 sq.). En effet, le jeune François de Montmorency était désespéré car il aimait passionnément M<sup>lle</sup> de Piennes et en était aimé.

Cette toile offre non seulement un intérêt esthétique, mais aussi un intérêt historique. Ce n'est peut-être pas une œuvre originale, mais une copie exécutée au XVII<sup>e</sup> siècle; elle a des qualités de composition, de coloris, de dessin, de technique picturale. Quant à la présence de ce portrait au château de Bourdeilles, elle s'explique par le fait que les Bourdeilles étaient apparentés avec les Montmorency et que, en 1759, Charles de Broglie, lui-même cousin des Bourdeilles, épousa Louise-Augustine de Montmorency.

\* \* \*

La seconde toile, non encadrée, mesure 130 × 110. Elle



Portrait du maréchal-marquis d'Aubeterre.

représente le maréchal-marquis d'Aubeterre. Il s'agit d'Henri-Joseph de Bouchard d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre, qui appartenait à la branche d'Esparbès de Lussan, laquelle fut substituée au nom de Bouchard d'Aubeterre.

Né le 24 janvier 1714, il fut mousquetaire du roi; capitaine de cavalerie en 1733, il fut brigadier en 1744, maréchal de camp en 1747, lieutenant-général en 1752, commandant de la Bretagne en 1755, ministre plénipotentiaire à Vienne de 1752 à 1756, puis ambassadeur en Espagne et enfin à Rome. Il fut nommé maréchal de France en 1783. Il avait épousé en 1738 sa cousine Marie-Françoise Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, née en 1720; le ménage n'eut pas d'enfants. Chateaubriand parle de lui dans les *Mémoires d'outre-tombe*, IX-11.

La présence à Bourdeilles de ce tableau s'explique aisément. Henri-Joseph I, marquis de Bourdeille (1715-1784), épousa Louise-Marguerite Bouchard d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre (1723-1787), sœur du maréchal-marquis d'Aubeterre. D'ailleurs, à la page 41 (note 2) de la notice sur la *Maison de Bourdeille* (Troyes, 1893), on trouve l'indication suivante : « Le marquis de Bourdeille possède le portrait original du maréchal-marquis d'Aubeterre ». C'est précisément le tableau qui nous intéresse ici.

En costume de cour, le personnage est assis, tourné de trois-quarts vers sa gauche, dans un fauteuil Louis XV. Sa tête se découpe sur une colonne dont on aperçoit la base. Au fond et à droite apparaît la masse architecturale de Saint-Pierre de Rome, avec son admirable coupole.

Le maréchal-marquis porte une tunique de velours rouge à passementerie d'or. Jabot et manchettes de dentelle. Bras gauche appuyé sur un coussin brun-vert. Bras droit posé sur l'accoudoir du fauteuil; les mains, potelées, sont joliment peintes. La culotte de velours rouge est relevée par des boutons d'or. En sautoir, ruban bleu du collier du Saint-Esprit. Le visage est un peu empâté et perd un peu de sa distinction. Nez fort; double menton; yeux bruns; front haut; lèvres très charnues. Perruque blanche bouclée, à marteau, avec un nœud noir.

Ce très intéressant portrait a dû être peint pendant l'ambassade du maréchal-marquis à Rome, soit vers 1775, et sans doute par un peintre ayant quelque notoriété. Nous n'avons pas découvert de signature.

\* \* \*

La troisième toile (102 × 90, sans cadre) représente le comte de la Forêt, pair de France. Le personnage, d'une soixan-



Portrait du comte de la Forêt.

taine d'années, est assis dans un fauteuil de style Empire en noyer clair, à tapisserie bleue; les accoudoirs sont sculptés de têtes « à l'égyptienne ». Le comte est vu de trois quarts; il est tourné vers sa droite. Son bras gauche, moins ouvert, s'appuie sur l'accoudoir du fauteuil. Son bras droit s'appuie sur une table qui supporte deux livres dressés, l'un relié de cuir blanc porté au dos le titre *Droit public de l'Europe*, t. II. L'autre, relié de cuir fauve, porte au dos le titre *Chambre des pairs — Session de 1818* (ou 1813 ?). Les mains du personnage, un peu pataudes, sont médiocrement dessinées et peintes. Le comte est vêtu d'une redingote noire. Il porte un col blanc à pointes relevées et un rabat plissé. En sautoir apparaît le grand cordon rouge de la Légion d'Honneur, dont les croisillons sont réunis par une sorte de couronne de lauriers. Sur sa poitrine, au-dessus du cœur, plaque de décoration en argent, dont les croisillons sont séparés par des fleurs de lys (au milieu, on lit, semble-t-il : « Honneur et Patrie »). Le visage est plein, glabre, coloré. Les cheveux blancs sont mousseux. Le nez est fort, les yeux bruns, les arcades sourcilières saillantes, les sourcils drus et fournis; la bouche s'encadre de deux rides. En bas et à droite de la toile, on lit :

DEVOUGE

p — a — prechini (?)

1823.

Louis-Benjamin Devouges (1770-1842) est un peintre de portraits, qui fut élève de Regnault puis de David.

André-René-Charles-Mathurin de La Forêt, né vers 1750, entra dès 1774 aux Affaires étrangères où il fit une très honorable carrière, d'abord aux Etats-Unis, puis en Autriche (vers 1800) et enfin en Espagne. C'est lui qui, en 1813, fut chargé à Valençay de négocier un traité avec le roi Ferdinand VII. Il reçut en 1814 le grand cordon de la Légion d'Honneur. Pair de France en 1819, il mourut en 1846. Il avait été nommé gouverneur de Valençay en 1813.

\*  
\*\*

Une fois réencadrées, ces toiles retourneront au château de Bourdeilles. Elles seront sans doute accrochées dans le salon du rez-de-chaussée du château Renaissance. En principe les boiseries de ce salon, peintes en camaïeu au XVIII<sup>e</sup>, doivent être restaurées, ainsi que la cheminée de marbre et l'ensemble des lambris. On pourra alors installer dans cette pièce un ensemble mobilier convenable.

Jean SECRET.

# LE CAHIER DE DOLÉANCES DE LA ROQUE-GAGEAC

---

Le hasard m'a fait découvrir, égaré dans les papiers de la juridiction de la Roque-Gageac <sup>1</sup>, le cahier de doléances inédit de cette paroisse. Le document n'est pas daté, mais le procès-verbal qui l'accompagne a été rédigé le 8 mars 1789.

Procès-verbal et cahier sont de la main de Guillaume Vilate, praticien, que nous voyons faire requête peu après, le 30 mars <sup>2</sup>, pour occuper le siège de procureur postulant en la juridiction. La réunion des 57 principaux habitants de la paroisse, dont 12 seulement savaient signer, eut lieu en la chambre de justice devant M<sup>e</sup> Antoine-Joseph Juge, procureur au siège de Sarlat et juge de la juridiction de la Roque-Gageac. L'assemblée désigna deux députés, Antoine Manières, marchand, et Antoine Bouyssou, qui se chargèrent de porter à Sarlat le 10 mars les doléances de leurs commettants. Le procès-verbal nous apprend encore que la paroisse se composait de 187 feux, mais il ne fournit aucun renseignement sur la profession des habitants mentionnés, à l'exception d'Antoine Manières déjà cité.

Le cahier lui-même est rédigé d'un ton très modéré. On y trouve l'habituelle allusion à la pauvreté du pays (au § 16, il est rappelé que « la plaine est très aquatique et fort sujette au brouillard »), mais il y manque le naïf éloge du roi qui accompagne généralement les documents du même genre <sup>3</sup>. Les revendications de la Roque-Gageac portent en premier lieu sur le rétablissement des États provinciaux, comme partout en Périgord, puis insistent particulièrement sur la réforme de la justice et les abus financiers. On réclame la prescription en matière de rentes et la tarification plus équitable du droit de contrôle, ainsi que la suppression de divers droits et prestations : corvées, milices, privilèges, centième denier, douanes intérieures. Assez curieusement, le cahier ne mentionne même pas la dîme ecclésiastique et les abus du clergé. Rien de très original en tout cela,

1. Arch. dép. Dordogne, 2 B 590. — Le cahier et le procès-verbal porteront désormais la cote 6 C 16.

2. 2 B 590.

3. Voir G. BUSSIÈRE, *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, 2<sup>e</sup> partie, pp. 67 et sq.

mais il est toujours utile de publier des cahiers de doléances, surtout, comme c'est le cas pour la sénéchaussée de Sarlat, lorsque ne subsistent plus que de rares spécimens du genre se rapportant à la même juridiction <sup>4</sup>.

Noël BECQUART.

Cahier des plaintes et doléances de la paroisse de Laroque-Gazal, sénéchaussée de Sarlat en Périgord.

Lad. paroisse demendera :

1° Le rétablissement des Etats particuliers de la province de Périgord, qu'elle ne soit point réunie avec des provinces plus riches, et que les d. Etats se tiennent alternativement dans chacune des villes principales des trois sénéchaussées;

2° La suppression des corvées en natures, et que la répartition du rachat soit également versé sur les trois ordres et sur un même rolle;

3° La suppression des privilèges et exemptions pécuniaires, et que tous les citoyens des trois ordres soient cottisés sur un même rolle;

4° La suppression des milices à la charge de fournir en proportion la quantité d'hommes nécessaire;

5° Que le droit du contrôle soient réglés par un nouveau tarif connus de tout le monde;

6° Que les cours supérieurs soient rapprochées des justiciables et que les fraix de justice soient de beaucoup diminué, notamment les épices, les fraix des greffiers et des procureurs, et que beaucoup d'actes inutiles dans les procédures qui les éternisent soient supprimés;

7° Que les seigneurs ne puisse retraire que pour eux, à moins que les acquéreurs ne restent un an sans produire leurs contrats d'acquisitions et sans payer les lods, et que les rentes foncière et directe se prescrivent comme les rentes constituées par trente ans entre laïcs et cinquante ans contre les ecclésiastiques, communautés, etc...; il seroit même utile que les arrérages se prescrivissent par cinq ans, attendu qu'il arrive souvent que la négligence d'un seigneur de se faire payer cause la ruine de ses tenanciers;

8° Que les fraix de condamnation de l'Electon contre les collecteurs en retard soient diminué, le receveur fait condam-

4. N'existent en originaux (6 C 16) que les cahiers d'Auriac-en-Périgord (publ. par Guy Duboscq dans le *Bulletin* de 1936, p. 60), Saint-Avit-Sénieur et Saint-Cyprien.

ner une vingtaine de collecteurs sur une seule requette qu'il présente au bureau de l'Élection et les officiers, au lieu de se contenter d'un seul droit, prennent autant de droits qu'il y a de collecteurs, de sorte que dans un quart d'heure il se fait des fraix énormes, il seroit d'une nécessité indispensable de remédier à cet abus et surtout cette année de misère et de calamité, et que même les bureaux d'attribution et d'exception soient supprimés;

9° La suppression de tous centièmes deniers;

10° La suppression des droits d'échanges et des douanes intérieures;

11° La suppression des établissements de séquestres, et lorsqu'on fera une exécution mobilière, que si le dépositaire est mis en prison, il ait le droit d'y faire mettre l'exécuté sans autres formes de procès;

12° Lorsque l'acquéreur d'un fond ne payera pas le prix au tems fixé, il lui sera accordé trois mois après lequel le vendeur pourra reprendre son fonds;

13° L'abréviation des procès et la diminution des fraix, la restitution pour lésion fixée à quatre ans, et les actions pour supplément de légitime fixés à dix ans à compter du jour de la mort;

14° Que les seigneurs soient tenus de recevoir les rentes en grains tels qu'ils sont recueillis dans les fonds sujet à leurs censives, cependant bon et marchand;

15° Solliciter un règlement décisif qui permette de prendre l'intérêt du simple prêt;

16° Que la paroisse de Laroque est possédée au moins les trois quarts par les nobles et privilégiés, ce qui surcharge de beaucoup les habitants, la plaine étant d'ailleurs très aquotique et fort sujette aux brouillard qui s'élèvent de la Dordogne, et qu'il ne se recueille pas la moitié des grains nécessaire pour la paroisse;

17° Qu'il ne se recueille presque pas de fourrage, et très sujette à la ravine.

En foi de quoi nous avons tous signés. Vilate; Manières; Lacroix; Lacour; Bouyssou; Vilatte; Charbonneau; Raymond; Fondaumié; Bouyssou; Vilate; Flurac-Cros; Juge, juge; Astor, greffier.

# HACHE EN BRONZE

## des environs de Rouffignac (Dordogne)

Le document que nous présentons nous a été montré par M. Miramon qui le tient de famille depuis longtemps. Il s'agit d'une hache à rebords en bronze provenant, nous a-t-on dit, de la région de Rouffignac <sup>1</sup>.

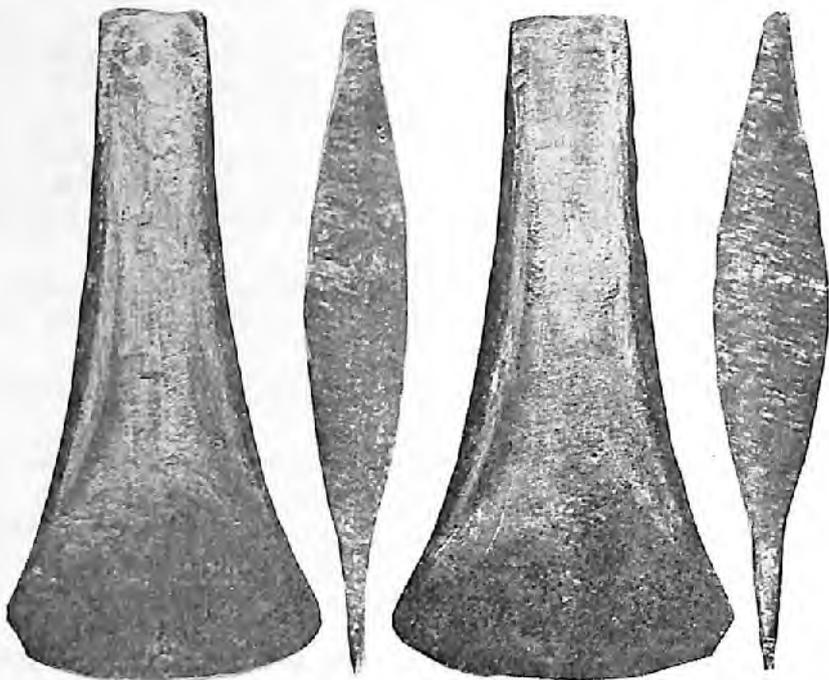


Fig. 1. — « Environs de Rouffignac ». Hache en bronze. Collection Miramon  
(2/3 de la gr. nat.).

---

1. Nous remercions M. Miramon, qui réside actuellement à Collonges (Corrèze), de nous avoir montré cette hache, malheureusement trop peu de temps pour en faire un dessin.

C'est un modèle de moyenne taille : 132 mm de longueur. Les bords vont en s'évasant régulièrement vers le tranchant : largeur au talon 21 mm, largeur au tranchant 62 mm. Les côtés sont larges au maximum de 20 mm; ils s'amincissent au talon (5 mm) et au tranchant (2 mm); la plus grande largeur est à peu près au milieu de la longueur de la pièce. Le corps de la hache (épaisseur entre les rebords) a 11 mm d'épaisseur.

On ne remarque pas de décor sur les faces, mais de fines ondulations transversales obtenues par martelage lors de la finition de l'objet, et de longues stries longitudinales peut-être plus récentes. Sur les côtés, le martelage forme aussi des ondulations obliques régulières.

Les dimensions et les proportions de cette hache l'apparentent beaucoup à celles de Thonac qui forment un type particulier défini <sup>2</sup>. Avec 132 mm, la hache de « Rouffignac » est un peu plus longue que celles de Thonac dont les 16 exemplaires bruts de fonte varient de 116 à 130 mm <sup>3</sup>. La largeur au tranchant est par contre dans la moyenne du lot-type, de même la largeur au sommet et celle des côtés. L'épaisseur du corps est un peu plus forte, de 3 mm. Le dessin des contours, vus de face comme de profil, se superpose absolument aux exemplaires de Thonac, notamment à ceux qui ont été régularisés et présentent donc un tranchant plus régulier et faiblement arqué, ainsi que des rebords moins élevés et moins aigus.

La hache des environs de Rouffignac doit donc être rapprochée de celles de Thonac, dont elle n'est séparée géographiquement que par quelques lieues. Un autre exemplaire, signalé par J. Roussot-Larroque <sup>4</sup>, provenant de Vergt, serait du même type.

Ces haches sont peut-être d'un stade évolué dans la série des haches à rebords du Bronze moyen, mais on connaît mal, pour notre province, la chronologie fine des différents types et sous-types de cette catégorie. Une filiation avec la grande série bien caractérisée des haches médocaines n'est en tout cas pas

- 
2. RIQUET (R.). — L'âge du bronze autour de l'estuaire girondin. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers*, 69<sup>e</sup> année, 1959, pp. 62-70; COFFYN (A.) et RIQUET (R.). — Les cadres culturels préhistoriques autour de l'estuaire de la Gironde. — *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. 13, 1964, pp. 85-114, 6 fig., 4 cartes.
  3. ROUSSOT (A.). — Les haches en bronze de Thonac (Dordogne). — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 100, 1973, pp. 127-135, 5 fig.
  4. ROUSSOT-LARROQUE (J.). — Quelques bronzes du Périgord. — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 100, 1973, pp. 182-188, 4 fig.

évidente car il n'y a guère de rapports entre les haches de Thonac et les grands exemplaires médulliens, longs de 20 à 22 cm <sup>5</sup>. On ne perçoit pas d'états intermédiaires entre les deux catégories et sans doute faudra-t-il chercher ailleurs le prototype de la forme périgourdine. De plus, il ne faut pas négliger la possibilité d'une originalité locale s'il s'agit, ici, de « petits ateliers régionaux, dont la zone de diffusion semble avoir été très restreinte », comme le suggère J. Roussot-Larroque <sup>6</sup>.

En tout cas, il faut remarquer une intéressante concentration de trouvailles du Bronze moyen dans le triangle les Eyzies-Rouffignac-le Moustier avec 1 habitat, 2 dépôts, 3 cachettes et 3 objets isolés.

Alain ROUSSOT.

---

5. ROUSSOT-LARROQUE (J.). — L'âge du Bronze. — Société archéologique de Bordeaux. Exposition du centenaire. 1873-1973, *Catalogue*, pp. 15-47, 19 fig., 3 pl.

6. *Loc. cit.* note 4.

## VARIA

### Analyse d'une charte de 1339

---

1339, lundi après les Rameaux (22 mars), sous le pontificat de Benoît XII, sur un chemin public devant la maison de Pierre Soc, clerc, devant Bertrand Robbert, notaire public au diocèse de Périgueux.

Comparution de noble homme Hélié Pons, damoiseau, lequel répond à une assignation qui lui a été faite par le procureur des Frères Prêcheurs de Bergerac. Hélié déclare qu'il n'est pas héritier d'Aymeric Balayt mais qu'il possède les biens que ce dernier a laissés en dot à sa fille Magna, femme du déclarant, à savoir :

- 4 livres de rente ;
- le quart de la dîme du vin et du blé de Saint-Christophe ;
- le 8<sup>e</sup> de la dîme du vin de Monbazillac ;
- 2 pipes de vin « fust et vi » (1) ;
- 4 quartons de seigle ;
- 2 gelines ;
- 2 poignerées d'avoine à la mesure ancienne de Bergerac ;
- 2 maisons au bourg de la Madeleine de Bergerac.

Témoins : Pierre Chadassin et Hélié Boncourt (?), clercs jurés de la cour de Périgueux, et Géraud de Sallegourde.

(Cette pièce a été acquise pour le Musée de Monbazillac ; elle est probablement la plus ancienne qui fasse mention du vin de Monbazillac).

N. BECQUART.

---

1. C'est-à-dire, contenant et contenu.

## PRIX-FAIT POUR UN RETABLE A EXCIDEUIL (1683)

---

Le vingt-neuf d'avril mil six cent quatre vingt trois avant midi, dans le parloir du couvent des dames religieuses Sainte-Claire de la ville d'Excideuil, devant moi, notaire royal et témoins soussignés, a été présente révérende dame sœur Hélène de Puyferat, abbesse dudit couvent, assistée des dames discrètes d'icelui, d'une part, et Jean Labeylie, maître peintre de la ville de Périgueux, d'autre, lesquelles parties ont convenu que ledit Labeylie fera un retable pour l'autel de l'église desdites dames sur de la toile, et au bas du retable une porte à cinq tableaux ou figures fines. Au maître tableau y aura un crucifix mourant, la Madeleine au bas, à un côté la Sainte Vierge et à l'autre saint Jean, entre les corniches un saint François, une sainte Claire, un saint Joseph tenant le petit Jésus par la main, une sainte Hélène comme impératrice, de plus un ciel au-dessus de l'autel qui couvrira le prêtre avec un père éternel, et tous lesdits tableaux ou figures seront de fine peinture et le tout bien et dûment fait, à ces fins fournira la toile et bois nécessaires pour tenir lesdits tableaux, moyennant la somme de cent soixante cinq livres dont lesdites dames ont tout présentement payé celle de soixante quinze livres en vingt cinq louis d'argent de trois livres pièce, que ledit sieur Labeylie a pris, s'en est contenté et quitte lesdites dames qui seront tenues de payer le restant le dixième août prochain, auquel jour ledit Labeylie sera tenu d'avoir entièrement parfait les susdites choses, le tout à peine de tous dépens, dommages et intérêts, et pour ce faire lesdites parties se sont respectivement obligées et leurs biens promis et juré, renoncé etc... Jugé sous le scel royal, présents M<sup>r</sup> Jean Massenat, procureur fiscal, et Pierre Beaufort, clerc de la présente ville, témoins qui ont signé avec les parties.

[Signé :] H. de Puyferrat, abbesse ; sœur Renée de Lambertie, vicaire ; sœur Désirée Desrouzier, discrète ; sœur de la Boulesie, discrète ; sœur de La Rochemon, discrète ; sœur de la Brousse, discrète ; Beaufort, clerc ; Labeylie, contractant et pour avoir reçu la somme de soixante dix et sept livres ; J. Massenat, présent ; Rolin.

(Suit la quittance définitive du 31 juillet 1683).

(Arch. dép. Dordogne, 3 E 189. — Orthographe modernisée).

N. BECQUART.

## Note sur le tombeau de Maine de Biran à Saint-Sauveur

---

Le cimetière de Saint-Sauveur, autour de l'église, vient d'être désaffecté et transféré hors du bourg. Seul le tombeau de Maine de Biran a été laissé en place, à l'angle N.E. du chevet de l'église. Ce tombeau, entouré d'une grille de fonte, compte trois dalles horizontales : une petite au nord, deux grandes au centre et au sud.

1. — La petite dalle comporte trois inscriptions :

LOUISE FOURNIER  
MAINE-BIRAN  
1763 — 1803

(il s'agit de la première femme de Maine de Biran) ;

MAINE de BIRAN  
CONSEILLER D'ETAT  
1766 — 1824

(il s'agit du philosophe) ;

ICI REPOSE UN ANGE

(il s'agit d'un petit enfant mort en bas âge, probablement un petit-fils de Maine de Biran).

2. — La dalle centrale porte, côté nord, l'inscription :

CELINE BONFILS DE LABLENIE  
1801 — 1838

(c'était l'épouse de Félix de Biran, fils du philosophe).

Côté sud, l'inscription est la suivante :

ICI REPOSE  
MAINE DE BIRAN FELIX  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
1796 — 1879

3. — La dalle du sud inscrit du côté du nord,

ELEONORE SAVY  
+ 9 AOUT 1901

(c'était une petite-fille du philosophe).

Du côté sud, contre le mur de l'église, la dalle porte l'inscription :

ICI REPOSE  
MARIE SAVY  
DECEDEE LE 6 MARS 1924  
AU CHATEAU DE GRATELOUP  
PRIEZ POUR ELLE

(c'était une arrière-petite-fille du philosophe).

Ainsi, la sépulture du philosophe Maine de Biran et de sa famille demeure intacte, à côté de l'église, et dans le jardinet que la municipalité de Saint-Sauveur envisage d'organiser autour de celle-ci.

Notre Société souhaiterait que ce tombeau fût inscrit sur la liste de l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, d'abord parce qu'il est celui de l'un des grands hommes du Périgord ; ensuite parce qu'il est, dans sa modestie, extrêmement évocateur ; enfin, parce que, dans ce cadre mystique (à l'ombre du chevet de l'église) et entouré d'un jardinet, il jouirait d'un « climat » spirituel remarquable.

Jean SECRET.

## BIBLIOGRAPHIE

Max SARRADET :

### *L'art préhistorique du Périgord*

(*Studi Camuni* N. 6, Editions du Centro, Capo di Ponte, 1975, 1 vol. 80 p., 18 fig. dont 2 cartes).

Le petit volume que nous propose Max Sarradet, Conservateur des Bâtiments de France pour l'Aquitaine, est publié en Italie par le **Centro Camuno di Studi Preistorici** que dirige le professeur E. Anati. L'intérêt d'un tel ouvrage n'est pas négligeable et il vient à point 10 ans après les derniers recensements publiés par notre compagnie dans le n° spécial consacré au **Centenaire de la Préhistoire en Périgord**<sup>1</sup>. Dans ce volume figuraient un inventaire de l'art mobilier (R. de Saint-Périer), un inventaire de l'art pariétal (A. Roussot) et une étude sur les industries des abris et grottes ornés (D. de Sonneville-Bordes). La même année 1965 paraissait le gros ouvrage d'A. Lerol-Gourhan, **Préhistoire de l'art occidental**, qui n'est pas un inventaire exhaustif mais apporte une importante contribution à la connaissance des sites périgourdins. Deux ans plus tard, P. Vidal reprenait la liste des sites d'art pariétal pour la vallée de la Vézère, ajoutant à la nôtre les découvertes effectuées par divers membres du Spéléo-Club de Périgueux<sup>2</sup>.

Il est juste de rappeler que déjà en 1949, dans son **Périgord préhistorique**, D. Peyrony a mentionné tous les sites ornés connus à l'époque, et que l'abbé Breuil a donné un grand nombre d'informations de première main dans le célèbre **Quatre cents siècles d'art pariétal** publié en 1952. D'autres volumes apportent leur contribution à ces études : **L'arte dell'antica età della pietra** de P. Graziosi (1956), **L'art de l'époque du renne en France**, de Chr. Zervos (1959)<sup>3</sup>, **La signification de l'art rupestre paléolithique**, d'A. Laming-Emperaire (1962), la même année **The caves of France and Northern Spain**<sup>4</sup>, premier « hand book » sur l'art pariétal, d'A. et G. Sieveking, et bien d'autres travaux concernant des sites définis. Ainsi, B. et G. Delluc ont publié récemment une étude sur quelques grottes de la région des Eyzies<sup>5</sup> et une étude sur la grotte de Villars<sup>6</sup>.

Max Sarradet a donc réuni ici des renseignements dispersés, et il complète sa liste par quelques découvertes récentes ou restées inédites. Pour chacun

1. Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964). Numéro spécial du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, Périgueux, Fanlac, 1965, 190 p., ill. (suite de 20 articles).
2. Nous ne donnerons ici que les références bibliographiques absentes dans l'ouvrage de M. Sarradet.
3. Zervos (Chr.). — *L'art de l'époque du renne en France*. — Paris, Editions « Cahiers d'Art », 1959, 500 p., 614 fig., 20 pl. h.-t. en couleurs.
4. Sieveking (A. and G.). — *The caves of France and Northern Spain. A guide*. — London, Vista Books, 1962, 272 p., 102 fig., 16 pl. h.-t.
5. Delluc (B. et G.). — Quelques figurations paléolithiques inédites des Eyzies : Grottes Archangeau, du Roc et de La Mouthe. — *Gallia Préhistoire*, t. 16, 1973, pp. 201-209, 9 fig.
6. Delluc (B. et G.). — La grotte ornée de Villars (Dordogne). — *Gallia Préhistoire*, t. 17, 1974, pp. 1-67, 63 fig.

des 127 sites inscrits à son inventaire, l'auteur donne une courte notice descriptive et historique, une indication de situation (inexacte dans 4 cas), un inventaire sommaire des œuvres d'art reconnues, la datation proposée, l'indication des principaux musées où se trouvent les collections et une bibliographie. Les sites sont classés dans l'ordre alphabétique de leur appellation, ce qui est bien commode, une table en fin de volume regroupe les sites par commune. Deux cartes localisent les grottes et abris, sans grande précision, ce qui n'est peut-être pas inutile pour décourager les visiteurs ou fouilleurs clandestins (notons à ce propos que plusieurs grottes ornées ne sont pas encore clôturées, et que d'autres n'ont qu'une protection illusoire !).

Le parti était donc excellent. Pourtant, sous sa forme actuelle, l'ouvrage est difficilement utilisable et « à la limite, scientifiquement peu recommandable » 7 vu le trop grand nombre d'imprécisions, d'inexactitudes et d'erreurs de tous ordres qui altèrent presque chaque notice. Il est notamment dommage que l'auteur ne semble pas toujours tenir compte dans son texte des données contenues dans les travaux qu'il signale pourtant en bibliographie. Certes, inventorié tous les sites d'art — pariétal et mobilier — en 80 pages est une gageure, d'autant que 46 pages seulement sont consacrées aux notices proprement dites. De plus, mêler dans un même inventaire l'art pariétal, l'art sur blocs et l'art mobilier entraîne souvent l'auteur à des imprécisions et à des confusions dans le décompte des figurations, leur datation et les références bibliographiques. On ne sait plus ce qui appartient à chaque catégorie ; c'est le cas pour des sites comme La Ferrassie, le Fourneau du Diable, Laugerie-Basse et Laugerie-Haute par exemple.

Parfois, M. Sarradet regroupe dans une même notice le recensement d'œuvres trouvées sur deux sites différents quoique voisins. Ainsi il n'est pas précisé si les quelques galets gravés et coloriés viennent de l'abri Jardel I (Aurignacien) ou de l'abri Jardel II (Magdalénien VI et Azilien) ; à Laugerie-Haute, il faut distinguer la partie est et la partie ouest, dont les stratigraphies diffèrent quelque peu ; le gisement magdalénien du Roc Saint-Cirq, fouillé par Homer et Lilla Kidder (et non Henri et Louis), est distinct de la grotte ornée située à une trentaine de mètres de là ; à Vielmouly, les gravures pariétales reconnues par Chr. Archambeau et le Spéléo-Club de Périgueux sont dans Vielmouly II, sur la rive gauche de la Boune, alors que la grotte où nous avons effectué un sondage et trouvé un os coché est sur la rive opposée. Enfin, pour le site des Rebières, M. Sarradet signale plusieurs stations sans tenter de distinguer les œuvres d'art qui en proviennent ; nous ne saurions ici le lui reprocher tant la tâche est ardue à cause de l'imprécision des fouilles et des publications, assez médiocres et fragmentaires.

A l'inverse, il faut se méfier de la distinction faite entre Laugerie Basse, abri classique, et l'abri des Marseilles, proche du précédent. Dans diverses publications, bien des œuvres d'art décrites comme venant de Laugerie-Basse proviennent des Marseilles, aussi dénommé Laugerie-Basse, même par Breuil, Le Bel ou Maury. Les inventaires et références bibliographiques auraient été à reclasser ici, ce qui n'est pas facile. D'autre part, aux Marseilles, les gros éboulis n'ont pas tellement « bouleversé » l'abri, ils ont simplement obstrué l'avant et ont recouvert les couches magdaléniennes.

Pour en finir avec la liste des sites, nous précisons que la petite grotte à gravures contiguë à la ferme de M. Roquecave se trouve au Pech-Saint-Sourd,

7. *Sonneville-Bordes* (D. de). — [C.R. de ; M. Sarradet, *L'art préhistorique du Périgord*]. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 73, 1976, p. 38.

alias le Peuch, sur la rive droite de la Vézère et non au Pech-de-Bertrou qui est sur le plateau de la rive gauche. La référence bibliographique est donc également fautive, les gravures étant inédites, à moins qu'il ne s'agisse du dessin anthropomorphe signalé par B. et G. Delluc parmi les « graphismes rupestres » non paléolithiques du Périgord » (*loc. cit.*, note 11). Enfin, la grotte du Mas (n° 73 de l'inventaire) et la grotte du Roc d'Allas (n° 103) correspondent en fait au même site qui porte l'une ou l'autre appellation selon les auteurs. Ce doublon s'aggrave d'une autre erreur qu'a faite A. Laming-Emperaire (1962), erreur que nous avons recopiée en 1965 et M. Sarradet par la suite : la grotte de Château-Latour du Roch (n° 20) contenant une gravure de cheval ne serait pas sous le château, mais correspondrait à la grotte du Roc d'Allas, alias le Mas, située à un kilomètre en amont. C'est une imprécision dans la notice de **Quatre cents siècles d'art pariétal** (p. 290) qui avait fait croire à deux cavités distinctes contenant chacune une gravure de cheval. Nous n'avons personnellement pas pu vérifier l'existence d'une gravure sous le château — le propriétaire s'y refusant — mais B. et G. Delluc ont pu le faire et nous ont aimablement communiqué cette rectification.

Dans les notices de son ouvrage, M. Sarradet indique fort justement les attributions chronologiques proposées par les auteurs, notamment H. Breuil et A. Leroi-Gourhan, ce dernier rajeunissant souvent, et souvent à juste raison, bien des figurations pariétales attribuées jadis au cycle « aurignaco-périgordien » de Breuil. Cependant, le lecteur non initié à la préhistoire risque de se perdre dans les subtilités de la terminologie chronologique, car M. Sarradet indique les datations dans les termes stricts proposés par les divers auteurs à l'époque des publications. Or, on sait que depuis un siècle, les découpages chronologiques se sont modifiés et affinés, les appellations aussi. L'Aurignacien supérieur est devenu Périgordien supérieur, peu avant la guerre (Peyrony), mais certains l'appellent aussi Gravettien (Leroi-Gourhan) et d'autres en numérotent les stades : IV, V a, b, c, VI, voire VII (Bordes et Sonneviller-Bordes). Le Proto-Magdalénien de Peyrony correspond à une industrie trouvée à Laugerie-Haute (puis à l'abri Pataud) **au-dessus** du Périgordien mais **avant** le Solutréen, alors que pour Cheynier, à Badegoule par exemple, ce terme est employé comme synonyme de Magdalénien inférieur. Certains découpent le Magdalénien en trois phases (inférieur, moyen, supérieur), d'autres en deux (inférieur et supérieur). Ces imprécisions de langage ne sont pas imputables à M. Sarradet, mais mériteraient d'être signalées et clarifiées par un petit tableau. Dans beaucoup de cas, une critique des datations n'aurait pas été inutile, mais elle eût par trop allongé le texte.

L'inventaire exhaustif des figurations mobilières et pariétales pour chaque site serait impossible en si peu de pages et nécessiterait de très longues recherches bibliographiques et muséographiques, aussi ne reprocherons-nous pas à l'auteur d'en avoir écourté les listes. Cependant, ces listes tronquées perdent alors tout intérêt, d'autant que l'on retrouve pêle-mêle dans la même énumération l'art mobilier, l'art sur blocs et l'art pariétal. Dans quelques cas, M. Sarradet donne un inventaire plus détaillé mais faux : à Bernifal, par exemple, l'inventaire des figures attribué à l'abbé Breuil ne correspond pas à ce qu'a publié l'auteur du **Quatre cents siècles d'art pariétal** (pp. 289-290) ; l'attribution d'époque proposée (Magdalénien moyen) n'est pas conforme à ce que dit Breuil (Aurignacien, Périgordien supérieur et Magdalénien *in* tableau p. 407), alors qu'A Leroi-Gourhan ne parle que de style IV sans préciser à quel stade du Magdalénien et sans exclure des affinités avec les gravures de Limeuil qui sont du Magdalénien VI !

Pour terminer, qu'il nous soit permis d'ajouter quelques corrections et compléments sur des sites dont nous avons une connaissance plus personnelle. Pour le Cap Blanc, M. Sarradet indique qu'un cheval et deux bisons ont été vendus au musée de Bonn (Allemagne) et donnés au musée de Bordeaux (lesquels vendus, lesquels donnés ?) Nous n'avons pas connaissance de la vente d'une œuvre au musée de Bonn ; peut-être y a-t-il confusion avec le site de Laussel, dont certaines œuvres ont été frauduleusement vendues en Allemagne. Par contre, le Musée d'Aquitaine à Bordeaux conserve deux sculptures du Cap Blanc, un bison et un cheval (donation Lalanne). M. Sarradet déplore que ces œuvres ne soient pas restées sur place où elles auraient repris leur place sur la paroi. Nous avons, en son temps, cherché l'emplacement sur la paroi du bloc sculpté d'un bison, trouvé éboulé dans le gisement ; un moulage de la surface d'arrachement a été réalisé, mais il s'est avéré impossible de le replacer sur le rocher, sans doute parce que celui-ci a continué à se desquamer depuis la chute de la sculpture au Magdalénien. L'autre fragment, une tête de cheval, a été détaché lors de la découverte, car elle menaçait de tomber ; nous en connaissons la position d'origine, à droite du grand cheval central, mais là encore l'effritement du fragment comme du rocher rendrait difficile une remise en place. N'est pas signalée dans le texte la petite fouille du talus archéologique situé à gauche de l'abri qui nous a permis de mettre en évidence un Magdalénien supérieur, à l'exclusion de tout autre stade plus ancien (Roussot, 1972).

D'après un renseignement obtenu récemment, la lampe sculptée que nous avons publiée dans ce *Bulletin* (1971) comme provenant d'un site inconnu de la vallée de la Couze proviendrait plus précisément de la grotte du Serpent, à Saint-Avit-Sénieur.

La statuette de Sireuil, seulement signalée par M. Sarradet dans sa notice sur Crabillat, a été trouvée en fait bien loin de ce gisement, dans l'ornière d'un chemin en amont du moulin de Cazelle, c'est-à-dire à plusieurs kilomètres de Crabillat.

A Font de Gaume, les fouilles conduites par F. Prat dans le fond de la galerie principale n'ont absolument pas « confirmé l'existence d'un niveau magdalénien ». Au contraire, les seules époques reconnues sont le Périgordien inférieur et l'Aurignacien typique, alors que fort curieusement « aucun témoignage certain de la présence des Magdaléniens n'y a été découvert »<sup>8</sup>. Cette lacune est en fait surprenante puisque l'essentiel de la décoration pariétale doit être attribuée à cette dernière époque.

Parmi les nombreuses œuvres d'art mobilier recueillies à Laugerie-Haute, il faut particulièrement signaler la petite sculpture en bois de renne, représentant semble-t-il un félin, découverte par F. Bordes en 1964 dans une couche du Solutréen inférieur ; c'est, je crois, la seule œuvre d'art que l'on puisse attribuer à ce stade du Solutréen. Par contre, la tête d'ovibos sculptée en calcaire, trouvée dans les déblais des fouilles Hauser, ne peut être datée avec précision. Ajoutons que le Musée d'Aquitaine possède dans la collection Lalanne une bonne série de Laugerie-Haute, dans laquelle figure la gravure d'un glouton sur bois de renne (Lalanne, 1909).

Les sculptures à figurations humaines de Laussel n'ont pas été trouvées « dans une couche du Périgordien supérieur », car la position stratigraphique de

8. Prat (F.) et Sonnevillle-Bordes (D. de). — Découvertes récentes de Paléolithique supérieur à la grotte de Font-de-Faume (Dordogne). — *Quaternaria*, t. 9, 1969, pp. 115-132, 6 fig.

ces œuvres n'est pas connue avec précision. Le bas-relief à deux personnages aurait été trouvé « à la base du Solutréen tout à fait inférieur... parmi les éboulis sur lesquels reposait la couche à industrie » (Lalanne, 1912, p. 133), ce qui signifie qu'il n'est pas obligatoirement solutréen. Les autres œuvres sont effectivement attribuées au Périgordien supérieur bien que, semble-t-il, elles n'aient pas toutes été trouvées dans cette couche. En effet, d'après un renseignement verbal de L. Peyrille, qui assistait son père à Laussel, la **Vénus de Berlin** était sur la pente du talus au-dessus des couches archéologiques, le **Chasseur** sur les couches archéologiques, au sommet du gisement, près de la paroi de l'abri ; seule la **Vénus à tête quadrillée** serait issue du niveau périgordien supérieur. Le bloc de la **Vénus à la corne** était partiellement noyé dans la couche périgordienne, la partie sculptée étant au-dessus de cette couche. Il n'en demeure pas moins que l'on peut raisonnablement attribuer ces œuvres au Périgordien supérieur<sup>9</sup>. En outre, dans l'énumération des œuvres du gisement, il faut bien distinguer les bas-reliefs à figurations humaines des blocs portant des gravures plus ou moins profondes de vulves et peut-être aussi d'organes masculins ; certains de ces blocs, non signalés par M. Sarradet, peuvent être, eux, de l'Aurignacien, comme ceux de l'abri Cellier, de la Ferrassie, etc. (Lalanne et Bouyssonie, 1946).

Parmi les nombreux musées qui possèdent des séries de la Madeleine, il aurait fallu mentionner le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, où se trouve, dans la galerie de Paléontologie, la célèbre gravure du mammoth sur fragment d'ivoire du même animal, découverte par Lartet et Christy en 1864. D'autre part, le Musée de l'Armée à Paris conserve un bâton en bois de renne orné de chevaux profondément incisés, de même provenance.

A l'abri du Poisson, c'est un Aurignacien I — et non un Aurignacien moyen — qui a été reconnu, comme à l'abri Lartet qui le jouxte. Les séries de ces deux sites ont été particulièrement étudiées par D. de Sonneville-Bordes et J. Perrot pour illustrer l'application des méthodes statistiques à l'étude des industries du Paléolithique supérieur<sup>10</sup>.

La sculpture du saumon est à juste raison attribuée par D. Peyrony au Périgordien supérieur, représenté aussi dans l'abri par une couche d'occupation. H. Breuil, puis A. Leroi-Gourhan, ont entériné cette datation, ce dernier auteur avec quelque prudence.

La gravure de l'abri Redoulet à Domme a été récemment publiée par B. et G. Delluc dans un chapitre sur les « graphismes rupestres non paléolithiques en Périgord »<sup>11</sup>.

Toutes les collections provenant de Reignac sont maintenant regroupées au Musée d'Aquitaine, à Bordeaux, y compris le produit des fouilles de Ch. Hulin qui ne se trouve donc plus au Musée du Rempart à Sarlat, musée disparu depuis près de 10 ans. Les fouilles que nous avons reprises à Reignac nous ont permis de trouver des restes d'occupations préhistoriques et protohistoriques au niveau

9. Roussot (A.). — *Cent ans de Préhistoire en Périgord, Catalogue*. — Bordeaux, Musée d'Aquitaine, 1965, 144 p., 67 fig.

10. Sonneville-Bordes (D. de) et Perrot (J.). — *Essai d'adaptation des méthodes statistiques au Paléolithique supérieur. Premiers résultats*. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 50, 1953, pp. 323-333, 2 fig.

11. Delluc (B. et G.). — *Graphismes rupestres non paléolithiques du Périgord*, In *Avrilleau (S.) et Delluc (B. et G.)*. — *Cluzeaux et souterrains du Périgord*, I. — *Archéologie-24*, Périgueux, 1975, pp. 157-166, 3 pl.

des deux grands abris de la falaise, ainsi que dans tout le talus qui descend des abris vers la vallée. Quelques nouvelles gravures provenant de ce site seront prochainement publiées.

A notre connaissance, le Roc du Barbeau, situé dans un vallon affluent et non « en bordure de la Vézère », n'a pas livré d'œuvres d'art. L'attribution des industries au Sauveterrien et au Tardenoisien, et du squelette au Sauveterrien, serait peut-être à vérifier.

Ainsi, une « correction sévère et détaillée » (7) serait indispensable pour que ce répertoire soit utile aux archéologues et aux touristes. Comme en son temps le **Périgord préhistorique** de D. Peyrony pour l'ensemble des sites, **L'art préhistorique en Périgord** serait alors à cette condition un manuel pratique pour aborder les sites d'art paléolithique de notre région.

Alain ROUSSOT.

---

# Guide des grottes ornées paléolithiques ouvertes au public <sup>(1)</sup>

*par Denis VIALOU*

« Le visiteur de nos grottes ornées paléolithiques avait jusqu'ici quelque peine à s'informer... Le présent guide vient combler cette lacune. » C'est par une préface de Lionel Balout, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et directeur de l'Institut de Paléontologie humaine, que le lecteur aborde l'ouvrage de D. Vialou, lui-même assistant au Muséum. Sans doute le nom de **Guide** donné à ce travail pêche-t-il par quelque excès de modestie, compte tenu de sa richesse.

Après une introduction exposant, en une douzaine de pages, ce qu'il n'est pas permis d'ignorer sur les questions de préhistoire générale et d'art paléolithique (chronologie, industries, analyses de H. Breuil et d'A. Leroi-Gourhan), sont étudiés, par régions, les cavernes et abris français touristiques recelant des vestiges ou des trésors d'art préhistorique, avec une note sur les musées abritant des collections ayant trait à ce domaine.

Pour chaque site sont fournis les renseignements pratiques d'accès et de visite, un historique des découvertes, une description étoffée et le plus souvent un plan et un relevé des figures les plus marquantes (essentiellement d'après H. Breuil, ainsi qu'une bibliographie riche, au total, de plus d'une centaine de titres.

Ainsi chaque caverne fait l'objet d'une petite monographie, précise et agréable à lire, tenant assez exactement, pour l'amateur éclairé, le juste milieu entre la nudité d'un guide traditionnel et les pages d'une publication scientifique. Si le but de l'auteur était de donner, pour chaque site, l'essentiel des connaissances acquises à ce jour, on peut dire qu'il a réussi. Le Périgord est représenté par une vingtaine de têtes de chapitre, et l'index analytique des noms de lieux est souvent d'un bon secours.

Le format de poche de l'édition (13 x 21 cm.) et sa couverture plastifiée font de cet ouvrage un bon compagnon d'excursion pour l'archéologue qui souhaite, sur le terrain, trouver facilement une réponse à une question ou se préparer à une visite souvent trop rapide et commentée sommairement.

Il convient d'ajouter que D. Vialou, docteur en préhistoire, fit naguère partie de l'équipe d'A. Glory à Lascaux et qu'il demeure le collaborateur de L. Balout, de L. Pales et plus récemment d'A. Leroi-Gourhan.

Brigitte et Gilles DELLUC.

---

1. Paris, Masson, 1976. 128 p. et 48 fig. (relevés graphiques, plans et cartes).

## PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu .....	10
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par le Cte de Saint-Saud .....	15
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud .....	20
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible) ....	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux .....	10
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery .....	20
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX <sup>e</sup> siècle, par Fournier de Laurière .....	15
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet .....	20
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 vol. ....	40
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Laviaille, 1 brochure .....	3
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet .....	20
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960) .....	25
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin) .....	30
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier .....	10
Monographie des places et des rues de Bergerac, par Robert Coq ....	18
Inventaire de l'iconothèque de la Société historique et archéologique du Périgord, par Jean Secret .....	5
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface par J. Secret .....	20
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart .....	5
Les églises et chapelles de Périgueux existantes ou disparues, par Jean Secret .....	15
Le Périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés .....	80
<b>On peut se procurer à la Société :</b>	
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette .....	12
Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheynier (première édition) .....	15
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	10
Le ministre Pierre Magne, par Joseph Durieux, 2 vol. ....	70
<b>CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA SOCIÉTÉ</b>	

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société bénéficient d'une remise de 10 %.